

LE DEVOIR

VOL. LXXXIX - N° 88

MONTREAL, LE JEUDI 23 AVRIL 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Quel pouvoir ont les élus?

«Ah, la jeunesse!», de dire les uns d'un ton paternaliste. «Combine publicitaire», d'ajouter les autres avec cynisme. En quittant le Parlement avec son fauteuil, le député bloquiste Stéphane Tremblay ne s'est pas fait beaucoup d'amis. Rares étaient les députés qui manifestaient de la compréhension à son endroit. Mais au delà du geste, il y a cette question, maladroitement posée, qui devra bien trouver réponse. Nos élus, surtout les députés d'arrière-banc, ont-ils le pouvoir de changer les choses?

Stéphane Tremblay n'a que 24 ans. Député de Lac-Saint-Jean depuis deux ans, il n'a jamais caché sa perplexité face au pouvoir réel du député. Lors d'une tournée récente des cégeps, il s'est frotté à d'autres jeunes et constaté qu'ils s'inquiétaient, comme lui, de la mondialisation des échanges et des limites qu'elle impose à la liberté d'action des gouvernements nationaux, au point de les rendre incapables, en pleine période de croissance économique, de freiner l'élargissement du fossé entre riches et pauvres.

M. Tremblay n'est pas contre la mondialisation des échanges. Il craint cependant que les élus soient de moins en moins capables de «modérer les excès d'une économie de marché», écrivait-il mardi dans un texte nettement plus clair que les explications qu'il avait fournies la veille.



Manon Cornélius

En effet, Stéphane Tremblay a, dans son énoncé, mal expliqué son geste théâtral et planifié. Peut-être, effectivement, qu'il recherchait l'attention. Ce ne sera pas le premier politicien à le faire. Mais les questions qu'il a soulevées concernant le pouvoir des élus méritent qu'on s'y arrête. Gilles Duceppe lui-même en convient.

M. Tremblay a raison. La multiplication des accords internationaux, en particulier les ententes commerciales, restreint la marge de manœuvre des gouvernements, et donc des élus, en matière de politique économique. La souveraineté des États s'en trouve limitée sans qu'on n'en ait évalué l'impact à long terme.

Où Stéphane Tremblay se trompe, cependant, c'est lorsqu'il présente ce phénomène comme le principal facteur d'impuissance des élus. La complaisance des députés gouvernementaux, les règles du Parlement et l'arrogance de nos gouvernements majoritaires sont beaucoup plus souvent responsables de la frustration des parlementaires que ces accords mondiaux.

Ainsi, les députés ministériels qui gaspillent leur salive à poser des questions mielleuses aux ministres ou qui refusent en comité de vraiment jouer leur rôle de chien de garde n'ont qu'eux-mêmes à blâmer pour leur manque d'influence.

Les règles et conventions parlementaires désavantagent aussi les députés d'arrière-banc, toutes allégeances confondues. Le problème est ancien et préoccupe les députés. Il a d'ailleurs fait l'objet d'une journée de débat aux Communes mardi — débat qu'a ironiquement manqué M. Tremblay, trop occupé à lancer sa campagne.

Ainsi, les pétitions des citoyens, peu importe leur importance, se retrouvent «dans un trou noir à la Chambre», a déploré le réformiste Randy White. Le néo-démocrate Bill Blaikie a souligné la trop grande facilité du gouvernement à limiter les débats, le manque d'indépendance des comités et le peu de cas qui est fait de leurs rapports.

Majoritaire, le gouvernement peut se permettre beaucoup. Ainsi, a relevé le bloquiste Michel Gauthier, les libéraux ont profité du désintérêt des réformistes pour prendre la direction du comité d'examen de la réglementation, normalement présidé par l'opposition.

Et la discipline de parti, plus sévère qu'à Londres, équivaut à museler les députés ministériels et freinent tout amendement. Selon le chef réformiste Preston Manning, les votes libres devraient être plus fréquents. Un gouvernement ne devrait être défait qu'à la suite d'une motion de censure.

Des députés de tous horizons présentent des motions, mais le gouvernement est libre de les ignorer. D'autres déposent des projets de loi, mais ils sont rarement adoptés. Bref, pour que ça change, il faut que le gouvernement acquiesce. Pour ça, il faut qu'il y voit son intérêt.

Si la croisade de M. Tremblay est autre chose qu'un coup d'épée dans l'eau et qu'elle réussit à déclencher un débat public, elle aura eu son utilité. Mais il faut aussi que le jeune député réintègre son poste, car la démocratie demeure, comme l'a dit son chef, le meilleur système et M. Tremblay a dit tout haut ce que plusieurs avouent volontiers en coulisses.

Cependant, en s'attendant uniquement aux méthodes du député, on risque de passer à côté du vrai débat, à savoir si nos élus, Stéphane Tremblay inclus, ont les pouvoirs nécessaires pour changer les choses et si, par ricochet, ils savent et ont le courage de s'en servir. S'en prendre à Stéphane Tremblay est facile.

Que le député qui n'a jamais ragé face à la lenteur du processus parlementaire lui lance la première pierre. Que celui qui n'a jamais eu à admettre les limites de son pouvoir lui lance la suivante... Prédisons que les pierres ne pleuvront pas, car M. Tremblay a dit tout haut ce que plusieurs avouent volontiers en coulisses.

MONTREAL

NovaBus: les syndiqués en veulent à la STCUM, page A 4



ECONOMIE

Bell lance son réseau national à haute vitesse, page B 2



MONTREAL

Duchesneau connaît une rentrée politique difficile, page A 3

Nicolet ne blâmera pas Hydro

La commission sur le verglas présume que l'effondrement des pylônes est le résultat d'un accident météorologique et non la conséquence d'un mauvais entretien

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

La commission Nicolet sur le grand verglas de janvier basera ses travaux sur la prémisse que l'effondrement de plus de 900 pylônes est d'abord et avant tout le fait d'un «accident» météorologique plutôt que la conséquence d'un mauvais entretien ou de la détérioration progressive d'une partie du réseau de transport d'Hydro-Québec.

C'est ce qu'a expliqué hier le président de la Commission scientifique et technique chargée d'analyser les événements relatifs à la tempête de verglas, Roger Nicolet. Ce dernier a présidé l'an dernier une autre commission technique portant cette fois sur le déluge du Saguenay. Dès le début des travaux de cette dernière commission, qui n'avait elle aussi aucun pouvoir juridique, le président Nicolet avait demandé à la Consolidated Bathurst de conserver les morceaux de l'évacuateur du réservoir des Ha! Ha! pour que sa commission puisse procéder aux expertises techniques permettant d'expliquer le non-fon-

ctionnement des ouvrages au moment de la crue. Dans le cas du verglas, a expliqué hier M. Nicolet, ce dernier n'a pas demandé que l'on conserve les pièces névralgiques des pylônes, qui permettraient de vérifier les assertions faites sous serment et sous protection de l'immunité parlementaire par les dirigeants du syndicat des ingénieurs d'Hydro-Québec. Ces derniers avaient mis en cause les compressions budgétaires de la société d'Etat, la

VOIR PAGE A 10: NICOLET

Un livre, une rose



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

À L'INSTIGATION de l'Union internationale des éditeurs, l'UNESCO a décrété il y a deux ans le 23 avril Journée mondiale du livre, s'inspirant ainsi d'une tradition catalane. La population est invitée à célébrer cette journée en offrant un livre et une rose à un être cher. Diverses activités marqueront aujourd'hui cette fête du livre dans toutes les régions du Québec. Sous un soleil de circonstance, hier midi, à la Librairie du square, les écrivains Sergio Kokis, Chrystine Brouillet, Stéphane Despatie, Larry Tremblay, François Jobin, David Homel et Robert Fortin (à l'avant-plan) se préparaient à célébrer l'événement. Nos informations, page A 3.

Sommet sur la lecture et le livre

Le prix unique ne fait pas l'unanimité

Deux éditeurs clament haut et fort leur dissidence

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Québec — Unis par la même passion des livres, le premier ministre Lucien Bouchard et la ministre Louise Beaudoin ont donné hier le coup d'envoi au Sommet sur la lecture et le livre, qui se poursuit aujourd'hui à Québec. Toutefois, alors que les appuis en faveur du prix unique du livre se multiplient et qu'on attend impatiemment les débats autour de l'épineuse question, deux importants éditeurs québécois remettent en question la viabilité de cette option. Rarement invité à se prononcer sur ses habitudes de lecture, Lucien Bouchard a d'abord expliqué qu'il n'hésiterait pas à employer le mot «lecteur» pour se décrire

VOIR PAGE A 10: SOMMET SUR LE LIVRE

Le génocide rwandais était imprévisible, affirme un historien

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Quatre ans après le déclenchement au Rwanda du troisième génocide de ce siècle, la controverse est toujours vive sur l'interprétation à donner aux signaux précurseurs de cette tragédie. Pour plusieurs observateurs, le massacre de la minorité tutsie, qui s'est déroulé d'avril à juin 1994, se préparait depuis plusieurs mois et la communauté internationale aurait dû intervenir. Pour d'autres, si quelque chose se tramait, rien ne laissait croire à l'anéantissement de près d'un million de personnes.

Dans un ouvrage qui ne laissera personne indifférent, l'historien militaire à la retraite Jacques Castonguay adhère à la seconde thèse et jette un nouvel éclairage sur les événements qui se sont déroulés au Rwanda et sur le rôle de l'ONU. Le chercheur est convaincu qu'avec les renseignements dont ils disposaient, les représentants onusiens de l'époque, tant militaires que civils, ne pouvaient conclure «à l'imminence de massacres au cours desquels quelque 800 000 personnes allaient perdre la vie», comme cela fut le cas après la destruction de l'avion du président rwandais le 6 avril 1994. Le livre, intitulé *Les Casques bleus au Rwanda* et paru aux éditions L'Harmattan, sera bientôt disponible à Montréal.

VOIR PAGE A 10: GÉNOCIDE

Allégorie d'un baril de poudre

L'Algérien Mohamed Chouikh ouvre le festival Vues d'Afrique

Son film *L'Arche du désert* ouvre ce soir le festival Vues d'Afrique avant de gagner nos salles la semaine prochaine. Allégorie du baril de poudre qu'est l'Algérie, cette fable tragique dans une oasis en détresse? Mohamed Chouikh y voit la transposition directe d'une tragédie nationale.

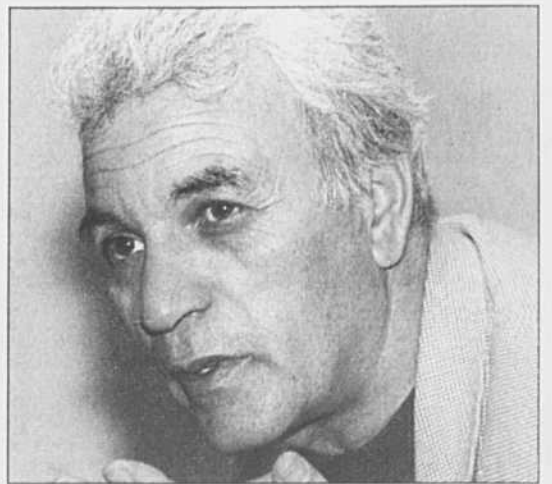
ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Interviewer Mohamed Chouikh, c'est avoir l'impression de côtoyer un survivant. Il y a cinq ans, accompagnant à Montréal son film *Youcef*, le cinéaste algérien évoquait déjà la grande difficulté de travailler dans un pays à feu et à sang. Son paysage national était alors rougi par les assassinats d'intellectuels, de créateurs. Depuis, se sont ajoutés les massacres collectifs dans

les villages aux familles décimées, aux enfants égorgés, dans les lieux de prière également. De mal en pis, qu'elle va l'Algérie. Comment peut-on y tourner des films, y vivre?

Dès qu'il sort d'Algérie, tout le monde bombarde Chouikh avec les mêmes questions sur l'intégrisme, la peur, l'impuissance. Il répond à la ronde qu'il faut être un peu inconscient ou fou pour faire du cinéma dans un pays où il n'y a pas d'aide financière, peu de salles de cinéma, avec en fond de scène la censure, le danger. «Est-ce qu'il faut se décourager?», demande-t-il. «On fait du cinéma pour l'amour, pour le témoignage.»

Le danger, les menaces sourdes, il précise vivre avec eux, comme tout un chacun, à Alger, à Oran ou ailleurs. En entrant dans une salle de cinéma, le réalisateur se dit que cinq personnes sont peut-être des terroristes, mais allez savoir lesquelles? Il n'y a pas si longtemps, seuls les intellectuels étaient en danger. Désormais, c'est tout le monde et le voisin



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le cinéaste Mohamed Chouikh voit dans son film la transposition directe de la tragédie algérienne.

VOIR PAGE A 10: ALLÉGORIE

MÉTÉO

Montréal Ensoleillé avec passages nuageux. Max: 19 Min: 5	Québec Ensoleillé avec passages nuageux. Max: 15 Min: 3
--	--

INDEX

Agenda..... B 8	Le monde..... A 7
Annonces..... B 8	Les sports..... B 7
Avis publics..... B 4	Montréal..... A 3
Culture..... B 10	Mots croisés... B 4
Économie..... B 2	Politique..... A 6
Éditorial..... A 8	Télévision..... B 9

www.ledevoir.com



deux ans de littérature



Gilles Archambault
Un homme plein d'enfance

ROMAN • 128 PAGES • 17,95 \$

Michel Bergeron
Siou Song

ROMAN • 168 PAGES • 18,70 \$



Lise Bissonnette
Quittes et Doubles

NOUVELLES • 168 PAGES • 17,95 \$

Neil Bissoondath
Arracher les montagnes

TRADUCTION : MARIE JOSÉ THÉRIAULT
NOUVELLES • 306 PAGES • 24,95 \$



Prix littéraire
du Gouverneur général
traduction • 1997

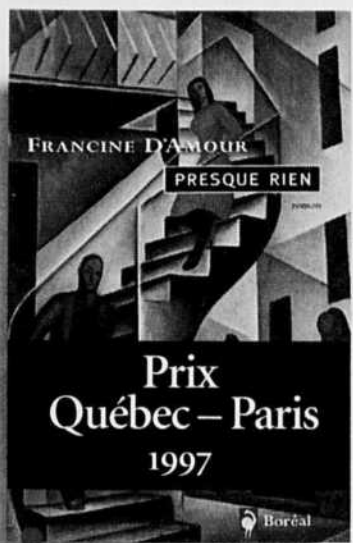


Danielle Chaperon
Emma et le dieu-qui-rit

NOUVELLES • 160 PAGES • 17,95 \$

Esther Croft
Tu ne mourras pas

NOUVELLES • 112 PAGES • 16,95 \$

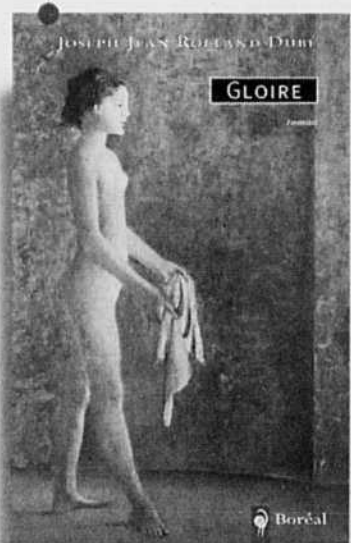


Francine D'Amour
Presque rien

ROMAN • 276 PAGES • 19,95 \$

Joseph Jean R. Dubé
Gloire

ROMAN • 132 PAGES • 18,70 \$



Prix des libraires

Bruno Hébert
C'est pas moi, je le jure!

Prix des libraires
1998

ROMAN • 198 PAGES • 19,95 \$

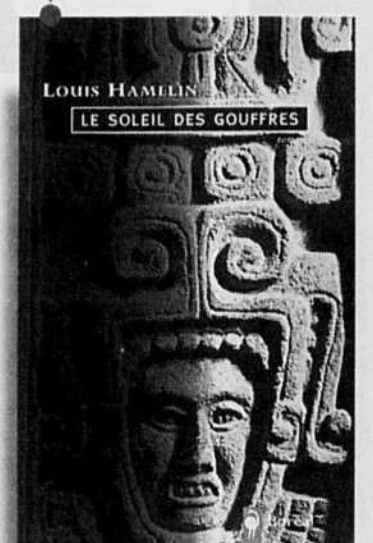


Christiane Frenette
La Terre ferme

ROMAN • 152 PAGES • 18,50 \$

Louis Hamelin
Le Soleil des gouffres

ROMAN • 384 PAGES • 24,95 \$

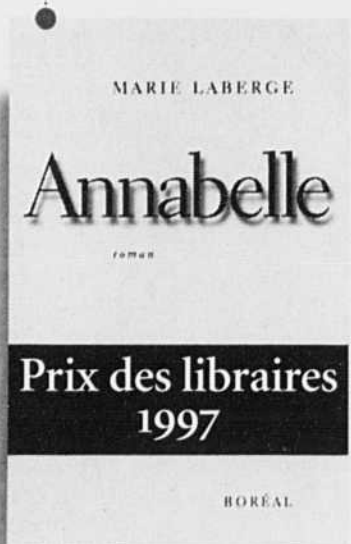


Suzanne Jacob
Parlez-moi d'amour

NOUVELLES • 120 PAGES • 17,95 \$

Marie Laberge
Annabelle

ROMAN • 486 PAGES • 27,95 \$



Prix des libraires
1997



Robert Lalonde
Où vont les sizerins flammés en été?

HISTOIRES • 168 PAGES • 18,65 \$

Robert Lalonde
Le Monde sur le flanc de la truite

198 PAGES • 19,95 \$



Gilles Marcotte
Une mission difficile

ROMAN • 104 PAGES • 16,95 \$

Hélène Monette
Plaisirs et Paysages kitsch

PROSE ET POÉSIE • 204 PAGES • 19,95 \$



Pierre Morency
La Vie entière

HISTOIRES NATURELLES DU
NOUVEAU MONDE

256 PAGES • 29,95 \$

Yan Muckle
Le Bout de la terre

ROMAN • 288 PAGES • 24,95 \$



Daniel Poliquin
L'Homme de paille

ROMAN • 256 PAGES • 19,95 \$

Monique Proulx
Les Aurores montréalaises

NOUVELLES • 248 PAGES • 19,95 \$



Gabrielle Roy
Le temps qui m'a manqué

AUTOBIOGRAPHIE • 112 PAGES • 16,95 \$

Gaétan Soucy
L'Acquittement

ROMAN • 128 PAGES • 16,95 \$



aux Éditions du Boréal

LE DEVOIR

MONTREAL

Pas encore officiellement candidat

Duchesneau a déjà des brèches à colmater

L'ex-chef de police a dû s'expliquer hier sur trois problèmes délicats

Trois semaines après avoir quitté son uniforme de chef de police de la Communauté urbaine de Montréal, le confort et l'autorité que lui conféraient ses fonctions, Jacques Duchesneau qualifie lui-même son entrée en politique de «spéciale».

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Jacques Duchesneau n'est pas encore officiellement dans la course à la mairie de Montréal mais déjà il est forcé d'y patauger, tentant de colmater des brèches dans son organisation et d'appuyer ses décisions passées.

Celui qui se qualifie de chef de guerre se dit toujours intéressé à la politique malgré trois éléments qui viennent embrouiller l'image de rigueur qu'il souhaite projeter. «On peut perdre des batailles mais on ne perd pas la guerre», a affirmé M. Duchesneau, qui a prévu se lancer mercredi prochain.

Entre-temps, il a réitéré son appui au responsable du financement au sein de son organisation, Yves Rajotte, qui a été condamné en 1995 pour évasion fiscale. M. Rajotte a payé une amende de près de 19 000 \$ pour des revenus non déclarés de 100 000 \$.

Jacques Duchesneau n'est pas embarrassé par cette situation, tentant ainsi de démontrer qu'il est un homme tolérant malgré ses trente années de service policier. «La tolérance doit exister. Quelqu'un peut commettre une erreur. On peut lui pardonner et continuer. Et c'est ce que j'ai fait», a-t-il indiqué.

Jacques Duchesneau n'en démord pas: il a été trop sévère envers deux policiers impliqués dans l'affaire Barnabé

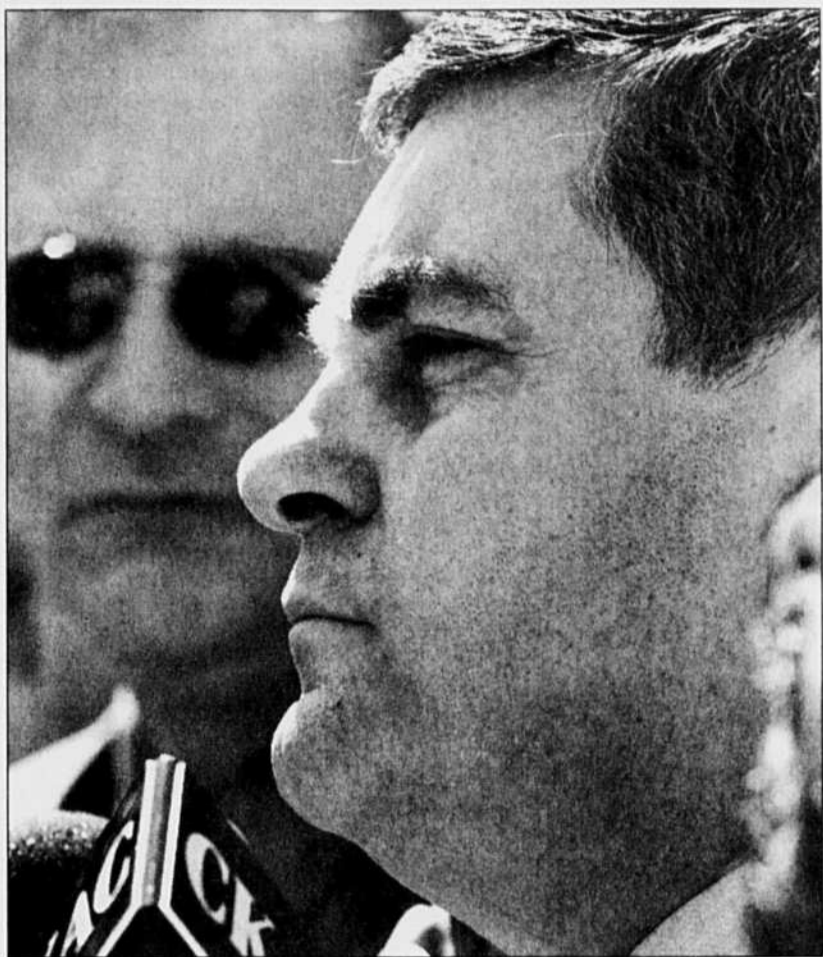
Quant au délicat dossier des deux agents de police réintégrés au travail bien que la sanction déontologique qui leur était imposée ne soit pas terminée, Jacques Duchesneau n'en démord pas: il a été trop sévère envers ces policiers impliqués dans l'affaire ou Richard Barnabé a été tabassé par des policiers.

«On va se tenir debout pour les valeurs auxquelles on croit. Et mes valeurs sont des valeurs de justice. J'ai pris des décisions qui ont été difficiles et je ne les renie pas», a-t-il tranché.

M. Duchesneau s'interroge sur les origines de cette information qui remonte à la surface. Le ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger, a fortement dénoncé la décision de M. Duchesneau, indiquant toutefois hier qu'il n'avait jamais cherché à nuire à la carrière politique de ce dernier.

S'agirait-il d'acharnement de la part du gouvernement péquiste face à Jacques Duchesneau dont les accointances fédéralistes sont notoires? «Il y a

une conjoncture un peu étrange. On sort toutes sortes de choses et je suis obligé de vous rencontrer alors que je ne suis même pas encore un candidat. [...] Je ne vois pas de complot de la part du gouvernement du Québec. Je trouve juste curieux que, tout d'un coup, on remette en question des déci-



Jacques Duchesneau a déploré hier d'avoir à rencontrer la presse pour s'expliquer alors qu'il n'est pas encore officiellement candidat à la mairie de Montréal.

sions qui sont appuyées par une pratique vieille de dix ans», a soutenu M. Duchesneau.

Ce dernier a également dû se défendre hier de la double allégeance de son organisateur en chef, Francis Hooper. M. Hooper est égale-

ment le bras droit de Louise Roy, la coordonnatrice de la campagne électorale de Thérèse Daviau au sein du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM).

M. Duchesneau élude la question d'éthique que pose le problème et jus-

titif plutôt la situation en soulignant que les personnes d'expérience en politique municipale sont peu nombreuses. «Oui, très honnêtement, je fais des démarches pour recruter M. Hooper dans mon équipe. M. Hooper n'a pas pris encore de décision. [...] Je lui ai demandé de se décider rapidement. Vous devriez entendre parler de M. Hooper dans les prochains jours; on ne peut pas jouer sur les deux tableaux», a-t-il laissé tomber.

Et Daviau?

Le comité exécutif du RCM se réunit aujourd'hui notamment pour éclaircir la situation qui est d'autant plus difficile qu'elle implique d'autres personnes que Francis Hooper. Ainsi, les conseillers municipaux Louise Roy et Robert Laramée seraient prêts à faire le saut dans le clan Duchesneau, avec M. Hooper et Tom Czerniecki. Plus grave encore, la chef et candidate à la mairie, Thérèse Daviau, élue le mois dernier, aurait également fait son nid en faveur de son adversaire.

Jointe chez elle hier, Mme Daviau a refusé de parler tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas discuté avec Francis Hooper.

Toutes ces acrobaties politiques n'étonnent guère le président du RCM, Abe Limonchik, informé des rumeurs. «Il y a beaucoup de trafic entre les partis. Le maraudage, c'est normal. Mais Francis Hooper est toujours chez nous», a-t-il indiqué hier.

Quant à la loyauté de Mme Daviau envers son propre parti, M. Limonchik se montre cinglant: «Le RCM n'est pas bâti autour de Thérèse Daviau. On oublie que Michel Prescott [adversaire pour la chefferie] est allé chercher 40 % des votes contre une machine qui devait être toute puissante. Le RCM ne s'effondrera pas pour ça.»

Procès des Matticks

Les policiers ont menti délibérément, croit le responsable de Carcajou

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Le responsable de l'escouade Carcajou, Mario Laprise, croit que les policiers de la SQ ont délibérément menti devant le juge Micheline Corbeil-Laramée pour ne pas courir le risque d'être accusés d'avoir «planté» chez un membre du clan Matticks des documents permettant de relier ce groupe à l'importation de plus de 26 tonnes de haschisch.

L'officier Laprise a émis l'hypothèse que les policiers qui ont témoigné au procès des Matticks n'ont pas voulu se souvenir avoir eu en main les documents en question quand ils sont partis pour mener les perquisitions, de peur que les avocats des Matticks réussissent à démontrer qu'ils avaient été «plantés» par des policiers.

Selon M. Laprise, les policiers témoins ont pensé: «Si je me mets les documents dans les mains, on va dire que c'est moi.»

«Ça a l'air surprenant ici, mais quand tu vis dans ce milieu-là [...] Ça ne me surprendrait pas qu'ils se soient abrités en arrière du système en se disant que "si je dis que j'avais les documents dans les mains, ils peuvent aussi bien dire que c'est moi qui les ai mis là"», a déclaré le témoin Laprise.

La commissaire Louise Viau a demandé au témoin de qualifier un tel comportement.

«Ils ne disent pas la vérité», a-t-il répondu. «C'est une des explications que je peux donner», a-t-il ajouté.

Auparavant, le procureur de la commission, Richard Masson, avait demandé à l'officier Laprise comment il expliquait qu'aucun policier ayant fait une déclaration écrite pour la cour n'avait mentionné la présence des documents litigieux parmi ceux que leurs supérieurs leur avaient fournis pour mener les perquisitions.

«Est-ce qu'on avait donné une tangente? Est-ce qu'on a décidé qu'on avait identifié où l'erreur avait été commise? Je ne sais pas», a-t-il dit.

M. Laprise estime qu'«on a mal réagi quand on a voulu expliquer l'erreur de bonne foi. Il y a des documents litigieux qui se ramassent dans de la preuve et l'explication qu'on fournit en est une d'erreur de bonne foi au moment des photocopies», a-t-il commenté, avant d'ajouter qu'il y avait beau-

coup de pression dans ce dossier.

«La Couronne a eu de la pression. Les enquêteurs ont eu de la pression», a-t-il ajouté.

Aux yeux de M. Laprise, il n'y a pas eu de «plantage de preuve», ni d'erreur au moment des photocopies des documents saisis, mais «une erreur de manutention» qui a fait que les documents reliant la drogue aux Matticks se sont retrouvés dans la preuve, ce qui a fait conclure à la juge Micheline Corbeil-Laramée qu'il y avait eu «plantage» de preuves.

Affirmation erronée

Par ailleurs, le témoin Laprise a été interrogé sur le fait qu'il a erronément affirmé à deux reprises, dans le cadre de l'enquête interne sur les bavures commises dans le dossier Matticks, qu'il était responsable des interrogatoires le 25 mai 1994, jour de l'arrestation des Matticks et de la trentaine de perquisitions, alors qu'il était responsable des perquisitions.

Il a reproché à l'enquêteur Bernard Arseneault de ne pas l'avoir averti, de ne pas l'avoir remis sur la bonne piste.

M. Laprise a expliqué qu'il s'était trompé parce que dans les jours précédant le 25 mai il s'était occupé majoritairement de préparer les enquêteurs à mener les interrogatoires.

Finalement, malgré un interrogatoire serré d'une trentaine de minutes du témoin Laprise, M. Masson n'a jamais pu établir clairement qu'il était le supérieur de Lucien Landry au printemps 1995, alors que les policiers tentaient de trouver à qui étaient destinés des conteneurs de drogues arrivés dans le port de Montréal.

M. Landry est le chef d'équipe des enquêteurs de la SQ dans ce dossier. Avec Dany Fafard, Pierre Ducloux et Michel Patry, il a été accusé de fabrication de preuves, de faux témoignages et d'entraves à la justice relativement à la perquisition menée rue Prince, chez un des membres du clan Matticks. Ils ont été acquittés à l'issue d'un procès devant jury où ils n'ont pas témoigné.

Le témoignage de M. Laprise se poursuit aujourd'hui, 156^e journée d'audiences publiques de la commission Poitras.

Une Journée mondiale du livre aux couleurs catalanes

■ 15 000 roses distribuées dans des lieux de lecture
■ Une journée chargée à Montréal et ailleurs

LE DEVOIR

Aujourd'hui, à Barcelone, ce sera la 72^e année que le livre sera marié à la rose en ce 23 avril. Mais nul besoin de traverser l'océan pour retrouver la tradition catalane de la Journée mondiale du livre. Pour la troisième année à Québec, plus de 15 000 roses seront distribuées aujourd'hui dans les librairies, bibliothèques, écoles, centres culturels, centres d'accueil, hôpitaux et même prisons qui participent à l'événement.

Petit aperçu de la grosse journée qui s'annonce à Montréal. En matinée, la bibliothèque Frontenac (rue Ontario Est) reçoit l'auteure Chrystine Brouillet, qui offrira des livres à des personnes en processus d'alphabétisation. A la Maison de la culture Villaray (rue Christophe-Colomb), il y aura une table ronde sur la biographie et l'autobiographie animée par Robert Blondin avec René Berthiaume, Jean-Louis Roux et Micheline Lachance. A la Magnétothèque (boul. René-Lévesque), les auteurs Georges Dor, Marcelle Ferron, Pauline Harvey, Claude Jasmin, André Major, Francine Noël et Antonine Maillet enregistrent les premières pages de leur œuvre. Et, à l'heure du lunch, l'émission *Midi-Culture* de la SRC sera enregistrée en direct de la librairie Archambault (rue Berri) avec le porte-parole de la Journée du livre, l'humoriste Daniel Lemire. L'écrivaine Arlette Cousture, quant à elle, sera à la librairie Chapter's (angle des rues Sainte-Catherine et Stanley).

En après-midi, l'émission *Souverains anonymes* diffusée à partir de la prison de Bordeaux, reçoit l'auteur Marc Chabot. A l'hôpital Sainte-Justine (rue Côte Sainte-Catherine), Marie-France Hébert, des Editions de la Courte échelle, rencontre les enfants. Ceux qui auront raté Chrystine Brouillet en avant-midi pourront se reprendre à la Librairie du square (rue Saint-Denis), où elle sera en compa-

gnie de Stéphane Despatie, Larry Tremblay et Madeleine Gagnon. Enfin, l'écrivain Dany Laferrière est à la librairie Raffin (rue Saint-Hubert).

En fin de journée, la librairie Olivieri (rue Gatineau) présente les premières pages inédites des prochaines œuvres de neuf auteurs, soit Gilles Archambault, Jacques Brault, Hélène Dorion, David Homel, Marie-Andrée Lamontagne, Jean Larose, Gilles Marcotte, Gaétan Soucy et Suzanne Jacob. Cette dernière sera aussi à la librairie Gallimard (boul. Saint-Laurent), pour une lecture de poésie en compagnie de Nicole Brossard, Geneviève Letarte et Norman de Bellemère. Chez Renaud-Bray (avenue du Parc), on reçoit Monique Proulx, Ginette Anfosse et Arlette Cousture et, finalement, à la Librairie du square, le récipiendaire du prix Georges-Brassens, François Vigne, sera présent.

D'autres activités se poursuivent en soirée, dont le «jardinerie» de la librairie Hermès, où l'on discutera fleurs et bouquins avec Danielle Dagenais, Benoît Prieur et Marie Vermette. Les quatre librairies Champigny recevront, de 19h à 20h30, Michelle Tisseyre (Angrignon), Guy Parent (Laurier), Dany Laferrière (Côte-des-Neiges) et Martine Desjardins (Saint-Denis). La librairie Chapter's finit la journée avec Trevor Ferguson et la librairie Garneau (rue Fleury) avec Jean Montbourquette.

La Journée mondiale du livre est également célébrée dans toutes les régions de la province et chez plusieurs francophones hors Québec. Ainsi, à Sainte-Foy, à Moncton, à Alma, à Sherbrooke, à Sudbury, à Saint-Basile, à Rimouski, à Vancouver, à Sorel et à Shippagan, comme dans plusieurs pays du monde, le livre et la rose seront à l'honneur pour souligner que, chaque année, environ 6,5 milliards de livres sont publiés, soit un pour chaque habitant de la planète...

L'UNION DES ÉCRIVAINS ET ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS PRÉSENTE

DU 6 AU 10 MAI 1998

PRÈS DE 140 ÉCRIVAINS,
ACCOMPAGNÉS DE MUSICIENS,
DE COMÉDIENS,
DE PEINTRES,
DE CINÉASTES,

DANS DES SALLES DE SPECTACLES,
DES LIBRAIRIES, DES MUSÉES,
DES CINÉMAS ET DES CAFÉS.

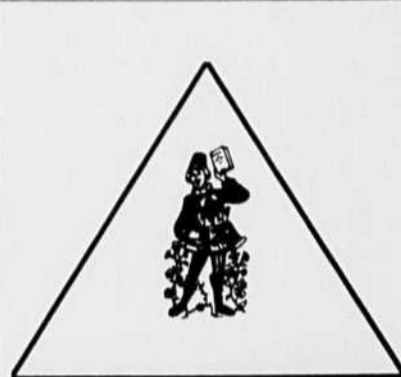
INFO-FESTIVAL (514) 633-2361

LE DEVOIR

EN BREF

Agression à la machette: deux adolescents blessés

(PC) — Deux adolescents ont été blessés et six autres jeunes ont été arrêtés hier matin à la suite d'une agression à coups de machettes survenue dans le quartier Saint-Michel, au nord de Montréal. Selon la police de la Communauté urbaine de Montréal, les deux jeunes auraient été agressés par des membres d'un gang de rue. Les deux victimes souffrent de diverses lésions. L'un d'eux a été blessé au bras, alors que l'autre a subi des blessures au cou et au dos. On ne craint cependant pas pour leur vie. La section anti-gang du Service de police de la CUM a arrêté six suspects, dont deux jeunes adultes. De deux à quatre autres suspects sont parvenus à prendre la fuite.



LES SAISONS LITTÉRAIRES TOME 14
semestre printemps/été 1998

Guérin littéraire

240 pages, 8,95 \$

ESSAIS

Georges Robert
Albert Camus, l'Algérien

Anne Peyrouse
Manigances du petit matin

Yvon Boucher
Se mettre au propre
Toutes solitudes confondues

FICTIONS

Marc Mamias
Salem!

Patrick Doucet
Homère, un factus!
Nise de la Bombarde interviewe
Martin Beauvais

Paul-André Bibeau
La tunique de peau

Monique G. Bédard
Pêche diaphane
Imbroglia
Cordon Rouge

Serge Gauthier
L'enfant de l'horrible quotidien

Claude Forand
À la mémoire de Georges

Sylvain Turner
La muse et la dédicace

Michel Langlois
Le jugement
Le cercle vicié
La prédiction

Gérald Galarneau
Le panier de Noël

Clo Morin
Le guide de lecture

Nadia Bergeron
Sentiment

Michel Perdril
Le téléphone à son amoureux
Confusement

Marguerite Paulin
Car la diva Carla divague

André Dion
L'automne des silences
Chacun son prix
Paul et moi

Linda Amyot
La zone des tempêtes

POÉSIES

Robert Mailhot
L'Orient-Express
Les nocturnes de Freud

Michel Roberge
Femme

Gabriel Phaneuf
Souvenirs glacés
Desir
Fantasme
Faire épouser la nuit
Salomé
L'étreinte
Rédemption

De porcelaine et d'alcool
Ne l'en fais pas
Hôtel de Venise

GUÉRIN, éditeur ltée

4501, rue Drolet

Montréal (Québec) H2T 2G2

Téléphone: (514) 842-3481

Télécopieur: (514) 842-4923

Adresse Internet:
http://www.guerin-editeur.qc.ca

• MONTREAL •

Fermeture de NovaBus et de Nova Fabteq

Les TCA blâment la STCUM

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Des employés de NovaBus et de Nova Fabteq, qui se retrouvent temporairement au chômage, ont manifesté hier devant le siège social de la STCUM.

Les syndiqués, affiliés aux Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), refusent de blâmer leur employeur, le géant Volvo, pour la fermeture des usines de Saint-Eustache et de Pierreville. Ils en ont plutôt contre la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM), qui a reporté en mars dernier l'achat de 110 véhicules à plancher bas. Il s'agit d'un contrat de 38,5 millions de dollars qui échappe pour l'instant à Nova. La STCUM est responsable de la fermeture des deux usines, estime Luc Desnoyers, le directeur québécois des TCA. «Les bureaucrates insensibles de la STCUM devraient savoir qu'il est normal qu'une société publique québécoise achète des produits fabriqués au Québec», a fulminé M. Desnoyers. La direction de NovaBus a pris la décision de fermer temporairement ses deux usines mardi parce que la STCUM a refusé d'acheter des véhicules supplémentaires. Fait à souligner, la STCUM était en droit d'agir de la sorte.

C'est en mars dernier que le conseil d'administration de la société de transport avait décidé de ne pas se prévaloir de son option d'achat sur 110 autobus à plancher bas. Le président du conseil, Yves Ryan, avait justifié la décision en invoquant le «déluge d'insatisfaction» ayant entouré la mise en service des planchers bas. Ces autobus ont reçu un accueil glacial des clients, qui s'y sentent généralement trop à l'étroit. Seule une poignée des 350 véhicules en service sur l'île de Montréal ont été corrigés par NovaBus à la satisfaction de la STCUM, d'où la décision de ne pas exercer l'option d'achat.

La STCUM ne compte pas acquérir de nouveaux véhicules tant et aussi longtemps que les réparations n'auront pas été effectuées sur «au moins une centaine» des autobus déjà en circulation. Luc Desnoyers a donné une autre explication au mécontentement de la clientèle hier. L'insatisfaction serait due «en grande partie à la fréquence des passages des autobus, à la réduction des services et au fait que les autobus sont toujours pleins à craquer».

EN BREF

Table ronde syndicale

(Le Devoir) — Trois anciens présidents de centrales syndicales, Fernand Daoust (FTQ), Marcel Pépin (CSN) et Raymond Laliberté (CEQ), participent vendredi, avec l'historien Jacques Rouillard (Université de Montréal), à une table ronde sur le mouvement syndical et l'action politique dans les années 60 et 70. La table ronde se déroule à compter de 15h30, à l'Écomusée du fier monde (2020, rue Amherst), au terme d'une journée consacrée à un colloque sur le mouvement ouvrier et l'action politique. On y traitera entre autres de «la culture communiste au sein du mouvement ouvrier» dans les années 30, des Chevaliers du travail et du libéralisme progressiste.

Du transport mal adapté

Les personnes handicapées ont de bonnes raisons de se plaindre des taxis. De nouvelles règles d'attribution des contrats y changeront-elles quelque chose ?

La Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) a modifié récemment les règles du jeu en matière de transport adapté par taxi. Le but? Obtenir un meilleur service de la part des chauffeurs de taxi, qui essuient de nombreuses critiques.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Gabrielle Huard prend le taxi deux fois par jour pour le travail. Un luxe? Au contraire, il s'agit plutôt d'un cauchemar pour la jeune femme atteinte de paralysie cérébrale. Elle peut attendre au coin de la rue des heures et des heures. Elle, comme des centaines d'usagers du transport adapté par taxi de la STCUM...

Mme Huard est documentaliste à l'Association des regroupements des usagers du transport adapté du Québec (ARUTAQ). Elle a recours au transport adapté en raison de sa «démarche hésitante» et de son «équilibre précaire». Par un vendredi soir du mois de janvier, elle a attendu pendant plus de cinq heures un taxi qui n'est jamais venu. Il s'agissait d'une situation exceptionnelle, attribuable à la désormais célèbre crise du verglas. Mais un fait demeure: l'attente fait partie de son quotidien. Le sien et celui de centaines d'autres usagers.

«On a une demi-heure de jeu», dit-elle. À titre d'exemple, si elle demande un transport pour 4h30, elle attendra au bas de l'édifice abritant les bureaux de l'ARUTAQ dès 4h20. «Mais c'est rare que le chauffeur est là avant 5h, parfois même 5h20.»

En d'autres occasions, Gabrielle Huard s'est heurtée au manque de courtoisie des chauffeurs de taxi. Elle a besoin d'aide pour descendre un escalier et monter à bord d'un véhicule. Par un jour de pluie, un chauffeur a déjà refusé de lui prêter main-forte parce qu'il ne voulait pas se faire mouiller.

L'année dernière, à la STCUM, 968 des 1380 récriminations formulées par des usagers du transport adapté concernaient l'industrie du taxi. En d'autres mots, le taxi fut la cible de sept plaintes sur dix. «On peut questionner l'éthique de certains chauffeurs de taxi», avance Marcel Latendresse, agent de soutien à l'Office des personnes handicapées du Québec. «Certains chauffeurs n'aiment pas faire du transport adapté, poursuit M. Latendresse. Ils vont s'arranger pour ne pas le faire ou bâcler.»

Ces propos sont corroborés par Dominic Roy, p.-d.g. de la compagnie de taxi Diamond. «Un chauffeur va parfois s'arranger pour faire le sourd et le muet s'il reçoit un appel pour un transport adapté. Ça rend le service plus difficile.»

Le blâme ne revient pas aux chauffeurs de taxi, mais plutôt à la STCUM, croit M. Roy. L'organisme public accordait jusqu'à récemment les différents contrats pour le transport adapté par taxi selon la règle du plus bas soumissionnaire. «Les compagnies ont coupé les prix» afin de mettre la main sur ces contrats, explique M. Roy. Cela signifie qu'un simple chauffeur touche de «10 à 20 % en moins» lorsqu'il fait du transport adapté. Pourquoi s'embêter quand les clients réguliers paient le plein tarif? «Tu ne peux pas, tout en coupant le prix au maximum, avoir un service de qualité raisonnable, dit M. Roy. La STCUM a récolté ce qu'elle a semé.»

«Le problème, c'est que ce n'est pas rentable pour les chauffeurs», avoue Jacqueline Roosens, adjointe administrative à l'ARUTAQ.

L'importance du prix

Histoire d'atténuer les effets pervers de sa politique du plus bas soumissionnaire, la STCUM vient d'introduire des critères de pondération. À l'avenir, un système de points déterminera l'adjudication des contrats. Ainsi, un maximum de 25 points seront alloués pour la qualité du service et un maximum de 75 points seront attribués pour le prix.

Chez Diamond, Dominic Roy se montre plutôt froid à l'idée. «On sait très bien que le plus important pour la STCUM, c'est le prix.» À preuve, dans le nouveau système de pondération, le prix est trois fois plus important que la qualité, fait-il remarquer.

Le directeur général de la STCUM, Jacques Fortin, veut donc rencontrer au cours des prochaines semaines les dirigeants des 11 compagnies de taxi engagées dans le transport adapté. «Il faut commencer à mettre de la pression», dit-il.

Chez Diamond, Dominic Roy dit qu'il n'a toujours pas été contacté par la direction de la STCUM, à qui il reproche de ne pas consulter régulièrement ses partenaires. «Si on acceptait l'aide des compagnies de taxi pour diminuer les coûts, on ne serait pas obligé de demander aux chauffeurs des rabais au compteur»,

croit M. Roy.

À l'Office des personnes handicapées, Ginette Desmarais, responsable du bureau régional de Montréal, insiste pour dire que le transport adapté n'est pas seulement une affaire de sous. «Il y a une dimension sociale, rappelle-t-elle. Il ne s'agit pas seulement de faire des déplacements et de dire: "bye!"».

Les taxis sont indispensables au bon fonctionnement du service de transport adapté de la STCUM, croit Mme Desmarais. En 1997, 59 % des déplacements pour handicapés étaient effectués par taxi, un véhicule qui offre souplesse et rapidité... dans les conditions idéales.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

En raison de sa démarche hésitante, Gabrielle Huard doit utiliser chaque jour le taxi dans le cadre de son travail. Pour cette raison, attendre fait partie de son quotidien.

AVIS PUBLIC

Commission scientifique et technique chargée d'analyser les événements relatifs à la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998, ainsi que l'action des divers intervenants

La gravité et l'ampleur de la tempête de verglas qui a frappé plusieurs régions du Québec en janvier dernier, ont amené le gouvernement du Québec à créer une Commission scientifique et technique. Celle-ci a le mandat d'analyser les événements relatifs à ce sinistre ainsi que l'action des différents intervenants et de formuler à cet égard toute recommandation utile pour l'avenir.

Le processus mis de l'avant par la Commission comporte deux volets: un d'étude et l'autre d'audiences publiques.

Pour son volet étude, la Commission scientifique et technique a créé des groupes de spécialistes pour mener diverses recherches et analyses. Pour son volet audiences publiques qui comporte des écrits et des échanges avec la Commission, celle-ci recueillera tout avis de la population et d'organismes qui pourraient choisir de participer au processus.

Vous désirez faire connaître vos perceptions, vos analyses ou vos recommandations à la Commission? Voici trois façons de le faire:

Calendrier des audiences publiques et inscriptions Mai-juin-août-septembre 1998

1.- La Commission ouvre ses audiences avec les organisations qui ont joué un rôle majeur en relation avec les événements étudiés. Elles seront entendues entre les 5 et 21 mai à Montréal.

DATE	SECTEUR VISÉ	LIEU DES AUDIENCES
05 mai	national	Montréal
06 mai	national	Montréal
07 mai	national	Montréal
08 mai	national	Montréal
13 mai	national	Montréal
14 mai	national	Montréal
15 mai	national	Montréal
21 mai	national	Montréal

2.- La Commission entend les organismes de la région de Montréal les 26, 27 et 29 mai à Montréal. La date limite d'inscription avec le dépôt du mémoire est le 11 mai à 17h00.

DATE	SECTEUR VISÉ	LIEU DES AUDIENCES
26 mai	Île de Montréal	Montréal
27 mai	Île de Montréal	Montréal
29 mai	Île de Montréal	Montréal

3.- La Commission reçoit des personnes et des organismes provenant des régions et MRC touchées par le sinistre entre les 2 et 18 juin. La date limite d'inscription avec le dépôt du mémoire est le 19 mai à 17h00.

DATE	SECTEUR VISÉ	LIEU DES AUDIENCES
02 juin	MRC Champlain	Longueuil
03 juin	La banlieue ouest de l'île de Montréal	Dorval
04 juin	MRC Beauharnois-Salaberry	St-Urbain-Premier
09 juin	MRC Vaudreuil-Soulanges	Les Côteaux
10 juin	MRC Lajemmerais	Boucherville
11 juin	MRC Champlain	Brossard
16 juin	MRC Roussillon	Delson
17 juin	MRC Les-Jardins-de-Napierville	Napierville
18 juin	MRC Le Haut-Saint-Laurent	Huntingdon

4.- La Commission reçoit des personnes et des organismes provenant des régions touchées par le sinistre entre les 11 août et 3 septembre. La date limite d'inscription avec le dépôt du mémoire est le 24 juillet à 17h00.

DATE	SECTEUR VISÉ	LIEU DES AUDIENCES
11 août	MRC Les Collines de l'Outaouais	Chelsea
12 août	Communauté urbaine de l'Outaouais	Hull
13 août	MRC Rouville	Marieville
18 août	MRC Le-Haut-Richelieu	Iberville
19 août	MRC La Haute-Yamaska	Canton Granby
20 août	MRC La Vallée-du-Richelieu	Beloil
25 août	MRC Les Maskoutains	St-Hyacinthe
26 août	MRC Acton	Acton Vale
27 août	MRC Drummond	Drummondville
01 sept	Estrie	Sherbrooke
02 sept	MRC Brome-Missisquoi	Cowansville
03 sept	MRC de l'Amiante	Thetford

5.- La Commission reçoit les organismes nationaux, les organismes des régions où la Commission n'a pas siégé ainsi que des experts de diverses disciplines entre les 9 et 17 septembre à Montréal. La date limite de l'inscription avec le dépôt du mémoire est le 14 août à 17h00.

DATE	SECTEUR VISÉ	LIEU DES AUDIENCES
09 sept	national	Montréal
10 sept	national	Montréal
15 sept	national	Montréal
16 sept	national	Montréal
17 sept	national	Montréal

Veillez adresser les textes, les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignement à:

Monsieur Jean-Claude Lavergne, ADM.A.
Secrétaire général de la Commission
1200, Avenue McGill College, Bureau 2020, 20^e étage
Montréal, (Québec) H3B 4G7
Téléphone: (514) 864-2735 télécopieur: (514) 864-1665
Téléphone: sans frais: 1-800-550-5597

• LES ACTUALITÉS •

Sirros applaudit au rapport d'experts sur Hydro

Les parlementaires québécois ont proposé au gouvernement plusieurs modifications au Plan stratégique d'Hydro-Québec. Ils constatent aujourd'hui que le Comité consultatif d'Hydro-Québec partage plusieurs de leurs priorités et leur a fait découvrir le problème du «blanchiment» de mégawatts.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Les experts regroupés par Hydro-Québec au sein du Comité consultatif en environnement et collectivités «disent sensiblement la même chose qu'ont dit récemment et unanimement les députés des deux côtés de la Chambre, c'est-à-dire qu'il faut démontrer la rentabilité des exportations d'électricité, plutôt que de la postuler, et faire de l'efficacité énergétique la priorité du Plan stratégique d'Hydro-Québec».

C'est en ces termes qu'a réagi, à l'Assemblée nationale, le député libéral de Laurier, Christos Sirros, aux deux «avis» de

ce comité consultatif que publiait *Le Devoir* dans son édition d'hier. Le député Sirros préside la Commission parlementaire de l'économie et du travail, qui vient de déposer son rapport sur le Plan stratégique d'Hydro-Québec. M. Sirros a confirmé que sa commission avait reçu la semaine dernière les deux avis du comité d'Hydro-Québec et qu'il en avait pris personnellement connaissance au début de la semaine.

Hydro-Québec avait commencé par consentir au dépôt des deux avis auprès de la commission pour ensuite refuser de le faire. La commission parlementaire a recommandé au gouvernement d'amender le Plan stratégique d'Hydro de façon à faire réaliser — avant d'investir à fond dans cette stratégie — «des études approfondies sur les risques financiers que comporterait la construction d'équipements de production d'électricité destinée au marché d'exportation pour la société d'État et pour les consommateurs québécois, d'après différents scénarios».

M. Sirros admet que le comité va un cran plus loin en demandant à Hydro de démontrer non seulement le «bien-fondé environnemental, social et économique» des exportations mais aussi de vérifier si cette rentabilité globale justi-

fie «d'exploiter des ressources hydrauliques patrimoniales à des fins d'exportation». Cependant, précise le président de la commission, «c'est implicite dans la position des députés car ce qu'ils disent fondamentalement, c'est: est-ce que le jeu en vaut la chandelle, c'est-à-dire sur les plans économique et environnemental, bien sûr».

Globalement, ce rapport d'experts d'Hydro-Québec «augmente le fardeau de la preuve du gouvernement et en particulier de la politique suivie par le ministre des Ressources naturelles, Guy Chevrette», ajoute M. Sirros.

Mais ce dernier a surtout été impressionné par la recommandation du comité visant à redonner la priorité aux économies d'énergie. Ces économies semblent avoir été passées aux profits et pertes depuis la politique des trois cents du président André Caillé. A ce prix-frontière, très peu de projets d'économies d'énergie ont pu survivre.

Mais les députés de la commission, indique M. Sirros, pensent qu'il faut, au contraire, faire le plein de mégawatts du côté de l'efficacité énergétique et les vendre aux Américains pour payer, grâce à cet argent, la modernisation du

plus grand nombre possible de résidences, de commerces et d'entreprises québécoises, dont la valeur serait ainsi augmentée en plus de rapporter des dividendes à long terme au gouvernement par l'entremise de la vente de l'énergie économisée.

«En plus de faire payer en grande partie par les Américains l'amélioration des résidences et commerces sur le plan énergétique, poursuit-il, on obtiendrait trois avantages économiques qui compenseraient avantageusement pour la légère perte comptable qui pourrait en résulter. La recherche d'efficacité énergétique crée plus d'emplois, disperse les retombées dans toutes les régions et alimente un plus grand nombre de secteurs industriels que la construction de gros projets localisés, loin des centres urbains.»

Le critique de l'opposition dit avoir été par ailleurs fort intéressé par le jugement porté par le groupe d'experts sur le «blanchiment» de mégawatts achetés aux États-Unis, ce à quoi personne n'avait songé jusqu'ici. «Effectivement, si on revend de l'énergie malpropre sous étiquette d'énergie propre quelques mois plus tard, ça diminue l'intérêt de ces ventes», conclut Christos Sirros.

Déportation expéditive d'un Dominicain

Les avocats réclament une enquête publique

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

L'association québécoise des avocats en droit de l'immigration réclame une enquête publique sur les circonstances entourant la déportation de Ramon Mercedes. M. Mercedes est ce Dominicain venu au Canada caché à l'intérieur d'un conteneur, sur le cargo *Ecliper*, et dont les deux pieds ont dû être amputés à la suite d'engelures. Quelques jours à peine après ses opérations aux pieds, M. Mercedes a été renvoyé dans son pays par l'immigration canadienne. Et selon ses avocats, il aurait été laissé à l'aéroport de Las Americas sans soins, sans médicaments, et sans même qu'on prenne la peine de téléphoner à ses parents.

Cette enquête publique, qui devrait jeter la lumière sur les personnes étant intervenues dans cette affaire, pourrait permettre d'entamer des poursuites criminelles contre la compagnie d'assurances et le capitaine du bateau, que l'on sait appartenir à une compagnie panaméenne, mais dont on ignore toujours l'identité.

Rappelons que Ramon Mercedes, 23 ans, s'est embarqué clandestinement le 9 mars 1998 à bord d'un cargo qui quittait Saint-Domingue pour le Canada. Le 14 mars, il a commencé à sentir que ses pieds étaient gelés et a appelé au secours. Les autorités du cargo l'auraient alors mis dans une cellule, et auraient placé ses pieds dans de l'eau très chaude pour les dégeler. En plus de ses engelures, M. Mercedes a donc eu les chevilles brûlées au deuxième degré, selon son avocate au Canada, M^{me} Gisèle Saint-Pierre.

Cette dernière affirme que le capitaine du bateau a failli à son devoir de «porter assistance à une personne en danger» en n'émettant pas de signal d'urgence réclamant l'as-

sistance d'un autre bateau. Une fois arrivé au port de La Baie, au Saguenay, M. Mercedes a rencontré des agents de l'immigration durant toute une journée avant d'être admis à l'hôpital. Ceux-ci, toujours selon M^{me} Saint-Pierre, lui auraient d'ailleurs signifié, à ce moment-là, qu'il n'était pas admissible au statut de réfugié.

«Les agents de l'immigration ont jeté un discrédit et une honte terrible sur la société canadienne», a souligné M^{me} Saint-Pierre, qui croit que la hâte avec laquelle a été traité le cas de M. Mercedes est «tout à fait anormale».

Il aurait ensuite été transféré à l'hôpital Hôtel-Dieu, à Montréal, où il a subi trois opérations en neuf jours.

Dès le 28 mars 1998, les autorités du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration entreprenaient des démarches pour obtenir sa déportation, et le 4 avril il montait à bord d'un avion accompagné de deux agents de l'immigration, menottes aux poings, pour être abandonné à l'aéroport six heures plus tard. Or une dizaine de «réfugiés», provenant d'un peu partout dans le monde, arrivent tous les mois dans le port de Montréal seulement. Ces visiteurs, qui arrivent généralement en bonne santé, sont également admis au Canada, et le traitement de leurs demandes de statut de réfugiés peut prendre de quatre mois à deux ans.

En conférence de presse hier, M^{me} Saint-Pierre a laissé entendre que les agents de l'immigration pourraient avoir disposé rapidement du cas de M. Mercedes pour éviter que celui-ci ne devienne la charge du système de santé canadien. «Les coûts» liés à son traitement pourraient avoir justifié leur attitude, dit-elle.

Pour sa part, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration n'a pas rappelé le *Devoir* hier concernant le cas Mercedes.

Explosion dans une usine



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

DEUX employés discutent à la suite de l'explosion qui a fait une trentaine de blessés hier, dont trois grièvement, dans une usine de fabrication de sabots de frein, à Saint-Laurent, près de Montréal. Parmi les blessés, 22 ont dû être hospitalisés, souffrant de problèmes respiratoires, de brûlures ou de choc nerveux. Trois d'entre eux ont été sévèrement brûlés. C'est un four électrique de l'entreprise Laboratoires Fasa Friction qui a explosé peu après 13h, pour une raison encore indéterminée. L'usine a été évacuée après l'explosion. Les pompiers ont rapidement maîtrisé l'incendie, tandis que les policiers et les responsables d'Urgence Santé examinaient les personnes blessées afin de déterminer la gravité de leur cas. Ce n'est pas la première fois qu'un incident du genre survient à cette usine, située dans un secteur industriel de Saint-Laurent, au centre-ouest de l'île de Montréal. Marc Parent, porte-parole de la police de la Communauté urbaine de Montréal, a confirmé qu'un problème semblable était survenu à cet endroit l'année dernière. Des représentants de la Commission de la santé et de la sécurité au travail se sont rendus sur les lieux hier pour faire enquête.

23 AVRIL 1998

JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE

ACHETEZ UN LIVRE, RECEVEZ UNE ROSE

En cette journée mondiale du livre, tous les acheteurs de livres recevront des librairies participantes une rose, symbole de la journée mondiale du livre.

Rencontres d'auteurs,
lancements, conférences,
promotions, colloques,
se dérouleront à travers
les librairies et divers
lieux culturels.



Informez-vous auprès
de votre libraire ou de
l'Association nationale des
éditeurs de livres.



ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS DE LIVRES



LE DEVOIR



Patrimoine canadien Canadian Heritage



LE DEVOIR

POLITIQUE

Le manque à gagner de 53 millions à Montréal

La solution Perreault ne fait pas l'unanimité au Conseil des ministres

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministre d'État à la métropole, Robert Perreault, n'a pas réussi à convaincre ses collègues au gouvernement que l'idée d'une société en commandite est la meilleure solution pour combler le manque à gagner de 53 millions au sein du budget 1998 de la Ville de Montréal. M. Perreault souhaite que Québec contribue, par cette société, au financement d'équipements régionaux comme le Biodôme et le Jardin botanique, mais l'unanimité ne règne pas à ce sujet au Conseil des ministres.

«Ce que tout le monde souhaite, c'est de trouver une vraie solution, a déclaré hier le ministre de la Métropole, une solution qui fonctionne, qui rejoint tant les préoccupations budgétaires du gouvernement que de la Ville, qui répond à divers objectifs. Alors, il est un peu trop tôt à ce moment-ci pour enfermer tout ça dans une formule définitive et précise. Je pense qu'on a encore besoin de quelque temps.»

M. Perreault a précisé qu'il pourrait s'agir en fait de quelques semaines afin de poursuivre les discussions au sein du gouvernement Bouchard. Avant Pâques, le ministre Perreault prévoyait pourtant une décision imminente, mais il semble que c'est encore loin d'être le cas. La question n'a pas été abordée hier lors de la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres. Le ministre Perreault comptait y défendre son idée de société en commandite devant certains ministres qui suggèrent plutôt l'achat de sociétés paramunicipales.

«Il y en a d'autres [solutions]. Moi, c'est la mienne, a ajouté M. Perreault. Je pense que celle-là est facilement atteignable. On verra.»

En fait, tous les fils ne sont pas encore attachés, laisse-t-on savoir du côté du ministère des Finances. L'absence du directeur général du gouvernement, Michel Carpentier, victime d'un grave accident de voiture, compliquerait la bonne marche de plusieurs dossiers, mais pour ce qui est du manque à gagner de 53 millions à Montréal, le gouvernement n'est vraiment pas prêt à faire une annonce malgré les pressions effectuées par le ministre Perreault sur ses collègues pour faire accepter sa proposition de société de commandite. M. Perreault dit avoir l'appui de la Ville.

«Nous convenons qu'il y aurait là des éléments de solution. Certains de mes collègues ont réfléchi à d'autres hypothèses. On en discute, on les juge les unes les autres et, dès que le Conseil des ministres aura pris ses décisions, on les annoncera.»

Le problème financier de 125 millions de la Ville de Montréal a été réglé temporairement par une loi de l'Assemblée nationale l'autorisant à boucler son budget. Québec s'est engagé à aider ensuite Montréal à colmater cette brèche. Déjà, 72 millions seront récupérés par des ententes signées avec les syndicats sur une récupération des coûts de main-d'œuvre de l'ordre de 6%. Il reste donc un dernier 53 millions à trouver.

Le ministre de la Métropole dit souhaiter en finir avec cette question le plus rapidement possible pour pouvoir passer à autre chose. «De façon générale, à Montréal, la prise est là. Les emplois sont là et le climat est meilleur.»

Les élections scolaires se tiendront le dimanche 14 juin

LE DEVOIR

Les élections scolaires auront lieu le dimanche 14 juin prochain. Le Conseil des ministres a donc donné suite au souhait de la Fédération des commissions scolaires du Québec, tout à fait opposée à la date du lundi 22 juin.

Cette dernière date avait été proposée par la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, qui avait fait valoir que la participation au scrutin scolaire, désespérément basse, aurait pu être plus importante un lundi. Mais les commissions scolaires ont rejeté cet argument, disant préférer le dimanche, pour des raisons d'organisation mais aussi parce que le 22 juin leur semblait dangereusement proche du 24 juin, jour de la Saint-Jean-Baptiste, période plus propice

aux vacances qu'à des élections.

En annonçant hier la date du scrutin scolaire, Mme Marois a cependant reconnu que les nouveaux candidats auront, en étant élus le 14 juin, suffisamment de temps pour siéger dès le premier juillet s'ils le désirent.

Enfin, pour le scrutin de 2002, Mme Marois indique qu'elle est prête à examiner la possibilité de jumeler les élections scolaires avec les élections municipales.

Cette suggestion a été formulée la semaine dernière par le critique de l'opposition officielle en matière d'éducation, François Ouimet, qui a émis l'opinion qu'il aurait fallu discuter de toute cette question bien avant, de manière à assurer une participation digne de ce nom au scrutin de cette année.

Conseil de la langue française

De mauvaises notes de français à l'État et aux médias

Le Conseil de la langue française colle des mauvaises notes à la suite des examens de français qu'il a fait subir à l'État et aux médias. Selon l'organisme, la langue dans laquelle l'administration publique communique avec les citoyens manque de clarté et est parfois incompréhensible. Il égratigne également au passage l'Office de la langue française qui, selon lui, remplit mal son rôle et souligne la piètre qualité du français écrit et parlé dans les médias.

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Le Conseil de la langue française s'émue du constat selon lequel l'État communique avec les Québécois dans une langue qui manque trop souvent de clarté, qui est parfois incompréhensible. Aussi propose-t-il un train de mesures correctrices.

Préparé à l'intention de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Louise Beaudoin, l'avis du CLF conclut que l'administration publique doit prendre les moyens nécessaires «pour s'adresser à la population non seulement dans un français correct mais aussi dans une langue claire qui puisse être comprise de l'ensemble des citoyens».

Cet objectif, précise le CLF, devrait d'abord être mis en pratique dans les textes normatifs (lois, règlements, conventions collectives, contrats), dans les documents d'information destinés au grand public et dans les formulaires. Des mécanismes devraient être instaurés pour s'assurer que les documents provenant de l'administration soient soumis à une révision linguistique. Il faudrait aussi contrôler, lors du recrutement des fonctionnaires, la qualité du français des personnes susceptibles d'avoir à communiquer en français avec le public.

Dans cette étude, à laquelle les médias n'ont pas encore fait écho, le Conseil de la langue française met en lumière les déficiences de son proche cousin, l'Office de la langue française. Dans un premier temps, le CLF souligne le retrait progressif des questions de langue générale dans les publications de l'OLF. Or il rappelle que, conformément au mandat que lui confère la Charte de la langue française, l'OLF doit jouer un rôle essentiel pour guider l'usage linguistique des Québécois soucieux d'utiliser une langue correcte.

Dans cette perspective, le CLF juge essentiel que l'OLF continue d'offrir ses services d'assistance linguistique à la population en général, aux entreprises et à la fonction publique, celle-ci étant entendue au sens large (ministères, organismes gouvernementaux, parapublics et péripublics).

Le grand public continue toujours de solliciter les avis

de l'OLF dans des questions de langue générale (orthographe, féminisation, grammaire, etc.), notamment en s'adressant à son service des consultations. Le CLF en conclut donc qu'il y a un besoin.

Toutefois, à la suite de décisions administratives prises dans le cadre des compressions budgétaires, l'OLF a réduit l'offre de ses services, de sorte que le nombre d'appels téléphoniques, qui allait croissant jusqu'en 1991, a diminué, puis s'est stabilisé. Depuis mai 1996, il en coûte 5 \$ par appel pour avoir accès au service de consultations téléphoniques de l'OLF. À la suite de l'établissement de ce tarif, les demandes de renseignement ont chuté de 94 000 à 20 000.

Le CLF croit que l'OLF doit maintenir ses services d'assistance linguistique destinés à améliorer la qualité de la langue générale. Faisant valoir que l'OLF a, à cet égard, un rôle essentiel à jouer, le CLF considère que ce rôle ne pourra qu'être facilité si l'OLF maintient la gratuité de ses services.

Sous le titre *Maîtriser la langue pour assurer son avenir*, les sociolinguistes du Conseil de la langue française se sont aussi penchés sur la piètre qualité du français écrit et parlé dans les médias. À leur avis, la principale cause des problèmes de qualité de la langue dans les médias réside dans l'insuffisance de la formation linguistique des communicateurs. Leur appareil évident que la formation professionnelle des journalistes et des agents de communication ne fait pas une place suffisante à la correction linguistique. Quand une entreprise de presse recrute un nouvel employé, tout est à faire pour lui donner une maîtrise satisfaisante de sa langue. À leur arrivée à l'université, les étudiants en communication devraient avoir déjà acquis une bonne maîtrise du français. Mais chez plusieurs étudiants, il y a non seulement un problème de langue mais un problème d'organisation de la pensée qui se manifeste dans une mauvaise construction de phrases et une mauvaise structuration des paragraphes.

À ce propos, le CLF a formulé deux recommandations à l'intention de la ministre Louise Beaudoin, du gouvernement, des entreprises de presse et des institutions d'enseignement:

■ faire en sorte que la qualité de l'expression, écrite ou orale selon le cas, soit un critère déterminant lors du recrutement des communicateurs;

■ que l'on améliore la formation des communicateurs et que les programmes de communications, spécialement les programmes de journalisme, assurent la maîtrise d'un niveau supérieur de français.

Le Conseil de la langue française recommande enfin que l'on révise les programmes de formation des maîtres pour s'assurer que tous les professeurs qui enseignent en français, ou qui enseignent le français, auront acquis une maîtrise supérieure de la langue française. «Il faut que l'acquisition d'une langue correcte, tant à l'oral qu'à l'écrit, devienne un aspect majeur de la formation des maîtres. Cela est encore plus vrai pour les maîtres de français.»

Rapport du sous-comité des Communes

Mieux former policiers et douaniers en matière d'enlèvement d'enfants

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Un contrôle accru aux frontières, un meilleur partage de renseignements entre les différents corps de policiers et douaniers, une aide financière aux parents: voilà quelques-unes des quatorze recommandations consignées dans un rapport traitant de l'enlèvement international d'enfants, déposé hier à la Chambre des communes.

«Les policiers doivent comprendre l'importance de ces questions», rappelle Colleen Beaumier, députée libérale dans Brampton-West et Mississauga et présidente du sous-comité des droits de la personne et du développement international. «Quand des femmes appellent pour dire qu'elles craignent que leur enfant soit enlevé par leur conjoint, trop de policiers les considèrent encore comme des mères hystériques qui partent en peur pour rien.»

Policiers et douaniers doivent recevoir une meilleure formation en matière d'enlèvements d'enfants, selon le rapport. Plus encore, une politique exécutoire devrait obliger les policiers à signaler en bonne et due forme les cas présumés d'enlèvements d'enfants au Bureau d'enregistrement des enfants disparus.

Le sous-comité recommande aussi que la ministre fédérale de la Justice envisage avec les ministres provinciaux l'établissement d'un fonds à coûts partagés pour défrayer les dépenses liées aux voyages et aux services juridiques des parents dont les enfants ont été victimes d'un enlèvement par l'autre parent et emmenés dans d'autres pays. Selon le rapport, les parents à la recherche de leurs enfants déboursent pour la plupart entre 20 000 et 50 000 \$

en démarches de toutes sortes, sans compter ceux qui «doivent hypothéquer trois ou quatre fois leur maison pour pouvoir ramener leur enfant».

Le sous-comité recommande aussi que le ministre des Transports, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et l'industrie du transport aérien, étudie «la faisabilité d'implanter un processus visant à vérifier la preuve documentaire selon laquelle les deux parents acceptent que leurs enfants de moins de 16 ans effectuent un voyage international avant que des billets d'avion soient émis».

L'expansion de l'immigration, du tourisme international, des voyages d'affaires et du commerce à l'échelle planétaire a créé des conditions propices aux mariages entre gens de nationalités et de cultures différentes. Conjugués à la hausse du taux de divorce, ces facteurs ont multiplié les cas d'enlèvements d'enfants, souligne encore le rapport déposé hier. Dans ces conditions, le sous-comité recommande au Barreau du Québec et à l'Association du Barreau canadien «d'envisager d'autres procédures de divorce et de garde afin de prévenir les enlèvements internationaux d'enfants, comme de limiter, le cas échéant, les voyages et/ou d'exiger des parties qu'elles remettent tous leurs passeports au tribunal pendant qu'elles ont la garde de l'enfant».

Parmi les autres recommandations d'importance, soulignons enfin le souhait d'une modification de l'article 283 du Code criminel de façon à mieux orienter les tribunaux quant au caractère criminel des enlèvements par un des parents en l'absence d'une ordonnance de garde.

Selon le Centre d'information de la police canadienne, 409 enfants canadiens ont été enlevés en 1996 par leur père ou par leur mère.

Jospin en visite au Québec en juillet
Kouchner le précédera dans deux semainesMARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le premier ministre français, Lionel Jospin, viendrait en visite officielle au Québec et au Canada du 9 au 11 juillet prochain, selon le consulat général de France à Québec. M. Jospin rencontrerait d'abord le premier ministre Chrétien à Ottawa, avant de se rendre à Québec pour visiter le premier ministre Bouchard. Les dates et le programme de cette visite officielle restent toutefois à confirmer.

Au gouvernement du Québec, on refuse de confirmer la visite du premier ministre Jospin, soulignant qu'il revient d'abord et avant tout au gouvernement français d'en faire l'annonce. On mentionne cependant que les mois de mai et de juin sont à écarter comme périodes disponibles. Le premier ministre Bouchard se rendra aux États-Unis à la mi-mai et il participera au mois de juin aux travaux de la session intensive à l'Assemblée nationale.

Deuxième rencontre officielle en moins d'un an, cette visite de M. Jospin au Québec ferait suite au voyage du premier ministre Bouchard en France à l'automne dernier. Après quelques années de laisser-aller dans ces rendez-vous annuels, durant le règne libéral à Québec, les gouvernements français et québécois ont renoué avec le principe

de l'alternance des visites officielles avec le retour du Parti québécois au pouvoir en 1994. En janvier 1995, le premier ministre Jacques Parizeau s'est rendu en France. L'année suivante, son homologue Alain Juppé avait visité le Québec, une première visite en neuf ans pour un chef de gouvernement français. Et l'automne dernier, M. Bouchard a effectué une visite officielle en France.

De son côté, le secrétaire d'État chargé de la santé en France, Bernard Kouchner, sera lui aussi en visite officielle chez nous dans deux semaines, soit les 4 et 5 mai. Il rencontrera ses homologues de la Santé canadienne et québécoise, notamment, pour discuter du dossier controversé de l'amiante, mais aussi des projets de carte à puce que la France, comme le Québec, veut mettre sur pied.

Dans le dossier de l'amiante, M. Kouchner aura dans ses cartons, lors de sa visite, un rapport d'une mission d'experts français qui sont venus au mois de mars faire le point sur l'amiante québécois. Rattachée à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité française, Martine Aubry, et ancien titulaire de la Santé, M. Kouchner, à titre de secrétaire d'État à la santé, est désormais responsable de la direction générale de la santé, des hôpitaux et de la sécurité sociale. Il dispose également de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie.

Le tout premier livre :



le manuel scolaire

Pour bien des élèves, le manuel scolaire constitue le tout premier livre, celui qui permet d'accéder d'abord à la maîtrise de la lecture et de l'écriture, puis à l'apprentissage de toutes les autres matières.

Le manuel scolaire constitue le principal instrument d'application des programmes d'études. Autant les parents que les enseignants le reconnaissent. Le manuel est l'auxiliaire le plus efficace de l'école pour accomplir sa mission essentielle : développer chez l'enfant toutes les compétences nécessaires à son épanouissement.

En cette Journée mondiale du livre, les éditeurs de manuels scolaires de l'Association nationale des éditeurs de livres sont particulièrement fiers de se joindre à tous ceux et celles qui aujourd'hui célèbrent le livre, porte ouverte sur tous les savoirs.

LE 23 AVRIL, 1998

JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE

ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉDITEURS DE LIVRES

LE DEVOIR

LE MONDE

CAMBODGE

Les Khmers rouges proposent la paix

REUTERS

Bangkok — Les Khmers rouges ont déclaré hier avoir envoyé une proposition de paix au gouvernement cambodgien et avoir pris le nom de Parti de la Solidarité nationale. Leur offre a toutefois été promptement repoussée par le ministre cambodgien de la Défense Tea Banh.

«Nous avons adressé voici quelques jours une proposition de paix en trois points au gouvernement de Phnom Penh et nous envisageons avec optimisme sa prise en considération», a déclaré par téléphone à Reuters le général Khem Ngun, chef militaire des Khmers rouges basé près d'Anlong Veng, dans le Nord du Cambodge.

«Notre première condition est de parvenir à une réconciliation nationale où toutes les parties annoncent la fin d'une guerre qui n'a ni vainqueur, ni vaincu», a-t-il dit. «Un gouvernement national devra être constitué pour diriger le pays pendant une période de transition. Ensuite, des élections générales devront être organisées sous le contrôle des Nations unies», a-t-il ajouté. Des élections sont déjà prévues pour le 26 juillet.

Khem Ngun a ajouté être le nouveau commandant militaire des Khmers rouges en remplacement de Ta Mok, qui a d'après lui pris sa retraite.

Formulé moins d'une semaine après la mort de Pol Pot, ancien chef des Khmers rouges, sa déclaration coïncide avec des opérations intensives de l'armée cambodgienne contre les dernières poches du mouvement. Elle paraît avoir peu de chances d'être acceptée par Phnom Penh. Dans la capitale cambodgienne, le ministre de la Défense Tea Banh l'a en effet estimée sans intérêt. «Ce ne sont que des mots, ça ne vaut rien», a-t-il dit à Reuters en se déclarant par ailleurs très sceptique sur la «retraite» prôlée à Ta Mok.

EN BREF

L'ONU condamne la répression au Kosovo

Genève (Reuters) — La Commission des droits de l'homme de l'ONU a adopté hier une résolution américaine condamnant la violente répression exercée par les forces de sécurité serbes contre les Albanais du Kosovo. Le texte exhorte Belgrade à tenir des pourparlers inconditionnels avec les autorités de la province séparatiste à majorité albanaise mais ne remet pas en question l'intégrité territoriale de République fédérale de Yougoslavie. La résolution a été adoptée par 41 voix pour et 12 abstentions, dont celles de deux membres du Conseil de sécurité — la Chine et la Russie. Ce vote intervient la veille d'un référendum national organisé par le président yougoslave Slobodan Milosevic pour obtenir le soutien de la population dans son bras de fer avec les Occidentaux. Par ailleurs, des diplomates de l'OTAN ont fait savoir hier que la Yougoslavie avait envoyé des troupes à sa frontière avec l'Albanie, sans préciser l'ampleur du déploiement. Ces mouvements coïncident avec une nouvelle opération de la police serbe contre certains villages du Kosovo.

États-Unis: exécution d'un Hondurien

Phoenix (Reuters) — Un ressortissant hondurien a été exécuté par injection hier aux États-Unis en dépit d'un appel de dernière minute lancé par le président du Honduras, Carlos Roberto Flores, a-t-on appris de source carcérale. Jose Roberto Villafuerte, condamné pour le meurtre de sa compagne en 1983, est décédé à 3h18 dans un complexe carcéral au sud-est de Phoenix, en Arizona. Depuis son arrestation, il n'a cessé de clamer son innocence. Son exécution est intervenue dans une certaine confusion de recours légaux, parmi lesquels la réunion extraordinaire d'un comité chargé d'accorder sursis et amnisties. Le Bureau des clémences de l'Arizona a cependant rejeté l'appel de Villafuerte par quatre voix contre une après avoir reçu un appel téléphonique du président hondurien. Le Vatican a également tenté d'intercéder en faveur de Villafuerte, a-t-on appris de source officielle. Le Honduras faisait valoir que Villafuerte n'avait pas eu accès aux représentants consulaires de son pays, comme le prévoit la convention de Vienne sur les relations internationales. Les derniers recours avaient été rejetés lundi par la Cour d'appel qui a estimé que ses droits individuels n'avaient pas été négligés.

12 519 «liquidateurs» de Tchernobyl sont morts

Kiev (AFP) — 12 519 personnes envoyées à Tchernobyl pour murer le réacteur nucléaire qui a explosé en 1986 et nettoyer la zone sont décédées dans les douze ans qui ont suivi cette catastrophe, a déclaré hier le ministre ukrainien de la Santé, Andry Serdiouk. C'est la première fois qu'un chiffre aussi important est reconnu par les autorités ukrainiennes. Au lendemain de la catastrophe, un bilan officiel avait fait état de 31 morts. En 1995, le ministère ukrainien de la Santé avait toutefois reconnu le chiffre de 5 722 victimes parmi le personnel envoyé dans la zone. Selon le ministère de la Santé, 350 000 personnes en Ukraine ont participé à la liquidation des conséquences de Tchernobyl, d'où ils ont tiré leur surnom de «liquidateurs». Les liquidateurs souffrent souvent de cancers de la thyroïde, de leucémie et de maladies cardiovasculaires, a indiqué M. Serdiouk lors d'une conférence de presse. «83 % des liquidateurs sont malades», avait de son côté indiqué le ministre ukrainien pour les Situations d'urgence, Valéry Kalchenko.

Un vote pour l'euro

Paris (AFP) — L'Assemblée nationale française a adopté hier par 334 voix contre 49 (sur 395 votants et 383 suffrages exprimés) la proposition de résolution sur les recommandations de la commission européenne pour le passage à la monnaie unique. Les libéraux et centristes de l'UDF de l'opposition de droite, le Parti socialiste et les Verts avaient annoncé leur intention de voter pour. Le Parti communiste français et le Mouvement des Citoyens du ministre de l'Intérieur Jean-Pierre Chevènement, faisant partie de la coalition de la gauche plurielle au pouvoir, ont voté contre. Les gaullistes du RPR avaient décidé finalement de ne pas prendre part au vote. Au dernier moment, l'ancien premier ministre RPR Alain Juppé, qui était personnellement favorable à un vote pour, a donné l'impression d'hésiter. Il a finalement suivi ses collègues du RPR.

Kigali exécutera publiquement une vingtaine de condamnés

Jean-Christophe Mitterrand dément toute diplomatie secrète au Rwanda

130 000 personnes sont actuellement emprisonnées au Rwanda, en rapport avec le génocide de 1994. Les premières exécutions auront lieu demain. En France, la mission d'information parlementaire sur la politique africaine de l'Hexagone poursuit ses travaux.

REUTERS ET AP

Kigali et Paris — Le Rwanda procédera demain à l'exécution d'une vingtaine de personnes condamnées pour le génocide du printemps 1994, a annoncé hier le ministre de la Justice, Faustin Nteziyayo. Ces exécutions, les premières depuis le début des procès des 130 000 suspects emprisonnés, auront lieu en public, a précisé le ministre.

Lors du conseil des ministres de lundi, le président Pasteur Bizimungu a rejeté une demande de grâce pour les condamnés à mort. «Les dossiers des autres condamnés ayant sollicité la clémence du président n'ont pas encore été étudiés», a ajouté Faustin Nteziyayo.

Les exécutions auront lieu au stade de football Nyamirambo de Kigali ainsi que dans quatre autres villes de province: Nyamata (province de Kigali), Murambi (province nord-est d'Umurata), Gikongoro (sud) et Cyasemakamba (est). L'identité des suppliciés et la façon dont ils vont être exécutés n'ont pas été précisées. On s'attend toutefois à ce que les condamnés soient fusillés.

«À travers ces exécutions, nous espérons faire comprendre que la vie humaine de tout Rwandais est sacrée, a expliqué le ministre de la Justice. C'est une preuve de la détermination sans borne du gouvernement rwandais de punir tous ceux qui sont derrière les atrocités de 1994 aussi bien que ceux qui soutiendraient continuer ce génocide dans certaines régions du Rwanda.»

En 1994, quelque 800 000 personnes — pour la plupart des Tutsis, plus des Hutus modérés — avaient été massacrés en trois mois par des extrémistes de la majorité hutue alors au pouvoir.

D'autre part, Jean-Christophe Mitterrand, fils du président François Mitterrand et ancien conseiller aux affaires africaines de l'Élysée, a estimé hier devant la Mission parlementaire d'information sur le Rwanda que la France «n'a pas ménagé ses efforts» entre 1990 et 1992 pour éviter une détérioration de la situation en Afrique centrale, mais sans se livrer à aucune forme de diplomatie secrète. «Force est de constater que [François Mitterrand] n'a pas ménagé ses efforts pour faire évoluer le régime du président Habyarimana vers le multipartisme et la démocratie, pour [...] faire respecter les droits de l'homme quand cela était possible et enfin pour œuvrer en faveur de la paix en rapprochant — quand les circonstances le permettaient — les parties belligérantes», a-t-il déclaré en conclusion d'une longue intervention liminaire.

«Pas de mission secrète» au Rwanda

Arrivé avec trois quarts d'heure de retard pour s'exprimer devant la mission présidée par le député PS Paul Quilès, M. Mitterrand s'est d'abord emporté contre «les allégations mensongères voire diffamatoires à [son] égard qui s'étaient complaisamment dans certains médias depuis de longues années». «Non, les conseillers successifs chargés des affaires africaines du temps du président Mitterrand n'avaient que pour rôle et seul rôle d'in-

À forces égales



MICHAEL CRABTREE REUTERS

UNE RECRUE de sexe féminin exécutait hier des exercices abdominaux avec l'aide d'un collègue masculin à Pirbright, en Angleterre. L'armée britannique a décidé récemment d'imposer à toutes ses recrues les mêmes tests d'aptitude physique.

L'Afrique en 1997 selon l'IISS

Nouvelles puissances, mais même vieille instabilité

AGENCE FRANCE-PRESSE

Londres — Le continent africain, en proie à des guerres et à l'instabilité, a néanmoins connu en 1997 l'émergence de nouvelles puissances politiques et économiques, notamment l'Ouganda, le Nigeria et l'Afrique du Sud, selon le rapport annuel de l'Institut international d'études stratégiques (IISS).

Mais les tendances générales restent «peu encourageantes», souligne le rapport publié aujourd'hui par l'Institut basé à Londres. «En 1997, l'Afrique subsaharienne n'a pas dérogé à son image de continent ravagé par la violence et le désordre», écrit l'IISS, faisant référence aux guerres en République démocratique du Congo (ex-Zaïre), au Congo-Brazzaville, en Sierra-Leone, en Somalie, au Sénégal, au Soudan et au Burundi. Le rapport cite également la violence en Algérie, en Angola, au Rwanda, au Kenya, en République centrafricaine et en Zambie.

Mais l'année 1997 a aussi été marquée par l'influence grandissante de

pays-clés sur le continent noir, souligne le rapport, relevant notamment «l'influence croissante de l'axe Ouganda-Rwanda-RDC, également proche allié de l'Erythrée et de l'Éthiopie».

«En Afrique de l'Ouest, les troupes nigérianes [de l'ECOMOG] ont joué un rôle dynamique, en dirigeant les opérations au Liberia et en restaurant le gouvernement démocratiquement élu en Sierra Leone. L'Afrique du Sud, malgré ses difficultés internes et l'augmentation de la criminalité, continue à être le moteur économique et politique en Afrique australe, et a même étendu son influence plus au nord», ajoute l'IISS.

Par ailleurs, «un certain nombre de pays enregistrent de sérieux progrès et de bons taux de croissance économique», souligne le rapport, en citant le Sénégal, dont le taux de croissance devrait être de 4 à 5 %, et la Côte d'Ivoire et le Burkina-Faso, dont les programmes de privatisations commencent à avoir un impact positif.

L'Erythrée et le Mozambique sont distingués par l'IISS pour «leurs progrès particulièrement encourageants». Il exis-

te toutefois des signes alarmants, y compris dans les pays les plus dynamiques. «L'économie sud-africaine s'est améliorée et attire l'investissement international [...] mais elle reste fragile». «La disparité entre riches et pauvres — grossièrement, entre Blancs et Noirs — est une sérieuse source de tension», met en garde l'IISS. «De plus, le taux de croissance ne devrait pas excéder 3 % en 1998, pas assez pour résoudre le problème du chômage, qui contribue sans aucun doute à l'augmentation de la criminalité» selon le rapport.

Près de 40 % des Africains vivent dans la pauvreté, selon le Rapport sur le développement de l'ONU de juin 1997. Ce chiffre devrait atteindre 50 % en l'an 2000. L'Afrique attire moins de 5 % du capital mondial et l'aide internationale diminue, poursuit l'IISS. Les dépenses de santé et d'éducation ont nettement baissé en 1997, y ajoute-t-on. Mais «la principale menace sur le progrès est peut-être l'instabilité»: trois pays importants, le Kenya, la Zambie et le Zimbabwe, «ont été profondément déstabilisés par la violence» l'année dernière.

ARGENTINE

Nouvelle vague d'antisémitisme

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

Une vingtaine de skinheads passent à tabac le jeune Claudio Salgueiro. Ils le croient juif. On est en juillet 1995. La victime est laissée pour morte. Salgueiro survit... et porte plainte. Trois ans plus tard, trois des «têtes râpées» qui terrorisaient la Plaza Noruega, à Buenos Aires, sont condamnées à trois ans de prison.

L'annonce du verdict, vendredi dernier, a provoqué un chahut. La mère de l'un des condamnés, s'emportant contre la justice et la presse, s'est mise à proférer des menaces contre les juifs «qu'on devrait tous tuer». La mère de Orlando Romero da Silva, l'un des skinheads cités à procès, affirme entre autres que «ce qui s'est passé à l'AMIA n'est rien, à ces juifs on devrait poser une autre bombe». Un attentat non encore élucidé contre la permanence des organisations juives à Buenos Aires (AMIA) avait fait 86 victimes, en 1994. Deux ans plus tard, un autre charge explosive détruisait l'ambassade israélienne en Argentine (29 morts).

La justice piétine dans l'enquête sur la destruction de l'ambassade mais progresse fort lentement dans le dossier de l'AMIA. Plusieurs pistes mènent à des compléments parmi certains rangs des forces de l'ordre, mais les inculpations tardent à se concrétiser.

Au début du mois d'avril, deux membres du Congrès américain, Benjamin Gilman (républicain) et Gary Ackerman (démocrate) se trouvaient à Buenos Aires pour s'entretenir avec les élus argentins qui forment la commission bicamérale chargée d'enquêter sur ces deux attentats. Les Américains réclament un «éclaircissement final» au sujet d'attentats qui seraient dus, selon eux, à des ennemis des États-Unis désireux de punir l'Argentine de s'être alliée à Washington dans la lutte contre les terroristes.

L'Argentine, qui s'est dotée récemment d'une loi contre la discrimination, réagit ces jours-ci de façon à contrer l'impunité des tenants de cette «nouvelle forme d'une haine ancienne» que sont le racisme et l'antisémitisme. On a annoncé hier que l'État argentin et deux groupes privés demandaient à la justice de poursuivre pour «apologie de délit» les parents des skinheads écroués. Les deux associations qui ont porté plainte sont l'Assemblée permanente des droits humains (APDH) et la Délégation des associations israéliennes en Argentine (DAIA).

Un journal de Buenos Aires, Pagina/12, a publié cette semaine une entrevue à Salgueiro qui continue, avec la psychiatre Elina Aguiar qui le traite, de recevoir des menaces. Ce journal a aussi attiré l'attention sur les ramifications, au Venezuela, au Brésil et en Uruguay, de groupes semblables aux néonazis d'Argentine, dont le PNOSE (Parti du nouvel ordre social patriotique) serait l'un des foyers. Salgueiro, lui, croit que justice a été faite dans son cas; il ne regrette pas d'avoir refusé que certains de ses amis se livrent à des représailles contre les skinheads dont l'un des centres de recrutement se trouve à la Foire du livre du Parc Rivadavia, selon Pagina/12. Avec le service espagnol de l'AFP et Pagina/12

L'Argentine, qui s'est dotée récemment d'une loi contre la discrimination, réagit de façon à contrer l'impunité des tenants de cette «nouvelle forme d'une haine ancienne»

Des soldats guatémaltèques sont jugés pour un massacre

REUTERS

Coban — Pour la première fois au Guatemala, des soldats ont comparu en justice mardi pour participation présumée au massacre de onze paysans indiens dans les derniers temps d'une guerre civile de 140 000 morts environ.

«C'est un fait unique dans notre histoire. Les personnes accusées dans toutes les tragédies et dans tous les massacres qui ont eu lieu n'avaient jamais été jugées jusqu'ici. Tout était étouffé», a déclaré Ramiro de Leon Carpio, président du pays à l'époque du massacre, à Reuters.

De Leon était au nombre de 300 témoins, experts, interprètes et juristes rassemblés dans une salle municipale louée pour l'occasion à Coban, à 200 km au nord-est de Ciudad de Guatemala, parce que le tribunal de la capitale était trop petit pour ce procès.

Le massacre de Xaman, du nom de l'exploitation agricole où il a été commis le 5 octobre 1995, avait entraîné la démission du ministre de la Défense de De Leon et failli faire échouer les pourparlers de paix gouvernement-guérilla qui devaient mettre fin à 36 ans de conflit intérieur.

Les onze paysans tués appartenaient à un ensemble de 250 familles revenues au Guatemala après plusieurs années d'exil au

Mexique, où elles s'étaient réfugiées au plus fort de la guerre. Leurs membres s'étaient installés dans la province septentrionale d'Alta Verapaz et y avaient fondé une ville baptisée Aurora 8 de Octobre, d'après la date de leur retour en 1994.

A l'ouverture du procès, l'accusation a déclaré qu'une violente querelle avait opposé, le jour du massacre, une patrouille militaire de 24 hommes commandée par un sous-lieutenant à des dirigeants de la communauté d'Aurora, au sujet d'une fête organisée par ces derniers.

Les dirigeants d'Aurora ayant fait valoir aux soldats qu'ils ne pouvaient venir à la fête avec des armes, la discussion prit mau-

vaise tournure et les soldats ouvrirent le feu sur l'ordre du lieutenant Antonio Laclán, d'après l'accusation.

On s'attend que la défense accuse les villageois d'avoir encerclé les soldats en menaçant de s'emparer de leurs armes, ce qui aurait placé les militaires en état de légitime défense.

Au moment des faits, le pays était en guerre mais disposait depuis dix ans d'un gouvernement civil, bien que soumis à de fortes pressions de l'armée.

Les pourparlers de paix s'étaient poursuivis en dépit du massacre et la guerre devait prendre fin officiellement avec un accord de paix signé en décembre 1996.

É D I T O R I A L

Que craint le premier ministre?

Jean-Robert Sansfaçon

Au cours d'une conférence de presse convoquée pour parler de prévention du cancer et d'organisation des soins pour les victimes de cette terrible maladie, le ministre Jean Rochon n'a pu échapper aux questions des journalistes qui voulaient savoir quand serait présentée la loi antitabac promise depuis longtemps. En lisant entre les lignes, il était facile de déduire des réponses du ministre qu'une telle loi n'était toujours pas au menu de la présente session. Cette hésitation doit cesser!

Décidément, le tabac fait la manchette. D'abord, cette histoire de réseaux de revendeurs mafieux qui s'approvisionnent en cigarettes hors taxes au vu et au su des autorités politiques et policières de Kahnawake; puis la sortie du ministre Rochon pour lancer un programme de lutte contre le cancer où le tabac est clairement mis au banc des accusés. Le lien entre les deux événements est plus ténu qu'on pourrait le croire puisqu'un des moyens les plus efficaces de lutte contre le tabagisme, la hausse du prix des cigarettes, est mis en échec depuis des années par les contrebandiers et certains commerçants sans scrupules.

Chaque hausse de 10 % du prix des cigarettes entraîne une baisse de 4 % de la consommation de ce produit. Chez les adolescents, le résultat serait du double. À l'inverse, ce n'est donc pas un hasard si le taux de tabagisme, qui était de 19 % en 1991 parmi les adolescents québécois, a grimpé à autant que 34 % en 1994, soit après la baisse du prix des cigarettes décrétée pour combattre la contrebande. À elle seule, cette donnée statistique donne froid dans le dos quand on sait la difficulté qu'il y a à se débarrasser de cette habitude morbide une fois qu'elle est prise.

La lutte contre la contrebande et la fraude constitue donc une des mesures essentielles à l'application d'un programme de prévention du tabagisme. Ces gens, Mohawks et Blancs, qui alimentent le marché parallèle des cigarettes ne sont pas seulement coupables d'un geste illégal, ils sont aussi complices d'un crime moralement plus grave, celui de l'incitation à fumer.

Cela dit, il appartient aussi à l'État de mettre sur pied d'autres mesures d'ordre préventif, ce à quoi entend s'attaquer la politique de lutte contre le cancer présentée mardi par le ministre Rochon. De tous les cancers, ceux qui sont causés par l'usage du tabac comptent pour 30 % des cas et leur nombre est

en hausse au Québec. Pour combattre ce fléau, le ministère de la Santé s'est fixé pour objectifs de ramener le taux de tabagisme de 35,4 % qu'il est présentement à 28 % d'ici quatre ans, de porter à 75 % la proportion des lieux publics et des milieux de travail sans fumée et à 100 % la proportion des lieux publics sans fumée fréquentés par des enfants.

Quand on sait que le Québec est la province au pays où le pourcentage de milieux de travail exempts de fumée est le plus bas au pays, 25 % seulement en 1994, on ne peut qu'en déduire qu'il sera impossible d'atteindre des objectifs aussi ambitieux sans l'adoption d'une loi anti-tabac valable pour toutes les entreprises et tous les lieux publics, sauf quelques rares exceptions tels les bars.

Malheureusement, tout indique que le conseil des ministres n'est toujours pas prêt à adopter cette loi. De quoi notre premier ministre a-t-il peur? De la réaction des compagnies de tabac, elles qui n'ont toujours eu pour seule préoccupation que le rendement des actionnaires? Des restaurateurs, qui savent depuis des années qu'une loi s'en vient mais qui refusent de s'y préparer dans

l'espoir qu'il n'en sera rien? Peur des électeurs, dont les deux tiers sont pourtant les victimes de moins en moins consentantes? Des parents, qui ne savent plus comment convaincre leurs enfants des dangers de la cigarette? Des associations culturelles et sportives, qui ne veulent pas perdre l'argent des commandes de tabac ne pourra durer éternellement?

À la lumière des réactions qui ont suivi l'adoption de la loi fédérale, l'an dernier, il va de soi que Québec devra faire preuve de prudence afin d'éviter que quelque mesure imposée dans la hâte ne discrédite une loi par ailleurs nécessaire. Cela étant dit, il ne faut plus attendre. Une loi qui décourage le tabagisme, qui protège les non-fumeurs dans les lieux publics et les milieux de travail et qui vient en aide aux fumeurs qui désirent abandonner leur habitude, une telle loi s'impose au plus tôt.

Est-il donc plus dangereux de jouer avec une cigarette que d'en griller une?

Un boulet pour Charest

Michel Venne

Le problème des virages, disait Jean Charest au *Devoir* (6 avril), «c'est qu'à force de virer, on tourne en rond». Évidemment, le futur chef du Parti libéral du Québec parlait de Lucien Bouchard. Mais il vient d'être pris à ce jeu. Dimanche, il se disait disposé à reporter d'un an l'élimination du déficit budgétaire du Québec si cela permettait de donner une marge de manœuvre au système de santé. Le lendemain, il faisait volte-face, critiqué par le patronat et le mouvement syndical et pris à partie par le gouvernement Bouchard qui fait ses choux gras de cet épisode. Le déficit zéro est devenu un dogme.

Que M. Charest se soit attaqué à ce dogme est la moindre de ses fautes. Après tout, Jacques Parizeau s'était permis de le faire dans son épître aux souverainistes, publiée le 30 octobre 1996 dans *Le Devoir*. L'ancien premier ministre faisait remarquer que la plupart des gouvernements dans le monde sont assez peu commis à faire disparaître complètement leur déficit, pourvu qu'ils le restreignent dans des limites raisonnables en proportion du produit intérieur brut.

Il est vrai que si proche de l'atteinte de cet objectif, la proposition de M. Charest est moins défendable aujourd'hui. On pourrait même la juger inutile. Mais elle n'était pas en soi hérétique. Il lui aurait toutefois fallu, avant de l'énoncer, l'étayer en l'appuyant sur une argumentation qui aurait pu tenir la route et

qu'il aurait été prêt à défendre dans les jours suivants. On peut s'étonner qu'un homme qui est politicien professionnel depuis déjà 14 ans n'ait pas encore compris qu'on ne peut pas dire n'importe quoi, pour faire du style dans un discours partisan, quand on aspire à diriger un gouvernement.

Mais l'incident révèle une autre difficulté à laquelle se heurtera M. Charest. Normalement, lorsqu'un chef est choisi au terme d'une course au leadership, c'est qu'il a réussi à faire triompher ses idées et son programme. Cet exercice l'autorise à s'affranchir de certaines positions défendues antérieurement par le parti dont il prend la barre. Les autres se rallient ou quittent la formation politique. L'autorité du chef devient incontestable. La course permet de nettoyer l'ardoise. Or M. Charest est privé de cet exercice puisqu'il est seul en piste.

M. Charest aurait pu imaginer un mécanisme de rechange qui lui aurait permis de prendre ses distances avec certaines des positions libérales. Il ne l'a pas fait. Dès qu'il s'est prononcé sur le déficit zéro, les positions défendues par le Parti libéral du Québec ces dernières années lui ont été rappelées. Il lui est devenu impossible de s'en dissocier. Ainsi apparaît le poids qui devra porter M. Charest dans tous les dossiers qu'il abordera, y compris celui des relations fédérales-provinciales. Le désir des libéraux de lui céder la direction du parti sans heurts comporte ce piège qui deviendra un boulet.

L E T T R E S

Vérité et mensonge

Les 4,8 millions de subvention versés à Option Canada ont-ils servi à financer la campagne du NON en 1995? Personnellement, je n'en ai cure, je ne suis pas souverainiste. Ce qui me stupéfie, par contre, c'est qu'un organisme financé par l'argent des contribuables ait le culot (ou le pouvoir?) de refuser tout net d'indiquer comment sa subvention a été dépensée. À la limite, deux ou trois individus ont mis l'argent dans leurs poches, qu'en sais-je? Que le Vérificateur général prenne des airs timorés pour avouer son impuissance, je n'en reviens pas. Et que la chose ne suscite pas un tollé d'imprécations dans les chaumières et la presse, ça me donne le goût d'émigrer sur la lune.

Je sais que le gouvernement Chrétien (avec juste moins de retenue que n'importe quel autre) choisit régulièrement de nous rire en pleine face, mais je suis toujours ébahi de constater combien peu il lui en coûte. Pendant ce temps, on répète que nous sommes en démocratie: comme quoi un mensonge mille fois répété, devient le disait notre ami Goebbels, la vérité.

Claude Bédard
Montréal, 17 avril 1998

Destin planétaire

Après tant d'argent et d'énergie gaspillés au Québec depuis une vingtaine d'années en comités, en commissions et en référendums, il serait bien plus pertinent et bien plus productif d'ouvrir des négociations par les voies de la réconciliation au lieu de s'embarquer dans des considérations rigides liées aux idéologies des années 1960, qui sont tombées en lambeaux et qui sont déphasées devant les enjeux se profilant à l'horizon.

À l'aube de l'ère planétaire, la politique ne peut plus être perçue et pensée avec des concepts de la théorie politique du XIX^e siècle, d'autant plus que nous assistons à un processus de mondialisation et à un virage technologique qui ont fait craquer les traditions et qui ont rendu la politique impuissante à couvrir un horizon, car elle est devenue essentiellement gestion publique et État bureaucratique.

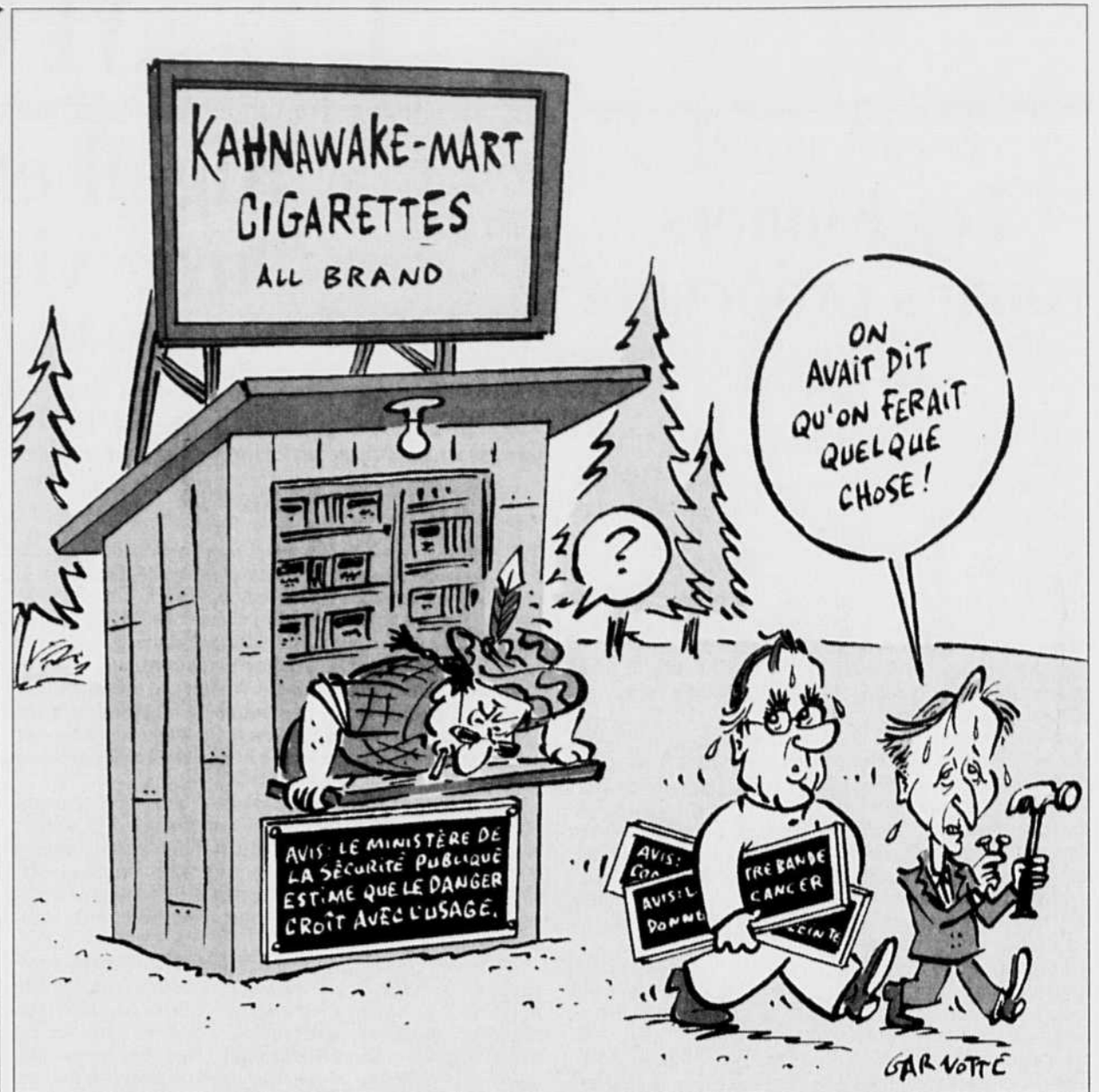
Qui plus est, la politique est gouvernée par la technique et par le marché économique mondial et les États, devenus interdépendants, sont de plus en plus intégrés dans la mondialité planétaire où les questions d'au-

tarcie et d'indépendance sont des concepts usés.

Dans ce contexte, il n'y a aucune contradiction à ce que le Québec fasse encore partie de l'ensemble canadien en tant que peuple, entité nationale ou statut particulier reconnaissant sa spécificité. De toute façon, ce sont des approches vers un compromis qui importent beaucoup plus que des discussions sémantiques quand on sait que le mot n'est pas la chose et que la carte n'est pas le territoire. Il s'agirait plutôt de revenir au bon sens et de promouvoir l'idée d'une véritable confédération par des propositions constructives en dépassant les «ismes» réducteurs. En essayant de régler avec sagesse le différend entre le Québec et le reste du Canada par la conciliation, cela contribuera à mieux se préparer pour défier les enjeux du destin planétaire qui nous concernent.

En pensant autrement et en innovant, on pourra peut-être ouvrir un avenir malgré la stagnation. Avec moins d'idéologie et moins d'idées fixes, il pourra y avoir de nouvelles perspectives au jeu de l'avenir et un peu de place pour une ouverture.

Michel Malette
Montréal, 15 avril 1998



Le Canada, société distincte

Quand Jean Chrétien a confirmé, à Santiago, qu'il préparait une visite à Cuba, il incarnait le paradoxe de son gouvernement. D'un côté, cette administration s'inscrit en continuité parfaite avec le continentalisme du gouvernement Mulroney. Non seulement a-t-elle endossé l'ALENA, voilà qu'elle se fait l'avocate de l'expansion du libre-échange à l'échelle du continent.

Mais de l'autre côté, le premier ministre a su se montrer discret sur son rapport personnel avec Bill Clinton, et il aime faire un pied de nez aux symboles américains de puissance. Il a pu utiliser son plan de voyage pour adresser un message de différence, non seulement aux électeurs canadiens, qui aiment bien se distinguer des Américains, mais aussi aux États-Unis et aux autres pays des Amériques.

M. Chrétien, qui dirige un gouvernement conservateur, a réussi à la fois à se faire critiquer par Preston Manning et à se faire louer par Gilles Duceppe, qui a dit mardi que cette visite était dans l'intérêt des relations de tous les pays des trois Amériques (anglophone, hispanophone et francophone).

C'est la saison des paradoxes. L'annonce d'une deuxième fusion des banques a transformé Catherine Swift, porte-parole conservatrice des PME au Canada, en quasi-néo-démocrate dans ses dénonciations des grandes institutions bancaires. Au nom de la mondialisation et de la concurrence avec les Américains, les banquiers canadiens se lancent dans une aventure de gigantisme qui n'a rien à voir avec le système bancaire américain, profondément décentralisé et inefficace. Et en respect de la juridiction des États, l'État centralisé

américain met au défi la loi internationale, pendant que l'État de Virginie exécute un citoyen du Paraguay même s'il n'a jamais eu accès aux diplomates de son pays.

Tout cela reflète la contradiction fondamentale de la globalisation. Le pouvoir réel va dans deux sens — vers le haut et vers le bas — de façon simultanée. La souveraineté nationale en souffre, en perdant sa liberté d'action face aux institutions et aux traités multilatéraux (ce que les Américains acceptent mal), et au régionalisme montant.

Plus il y a d'intégration économique et culturelle avec les États-Unis, plus l'enthousiasme canadien pour des gestes symboliques de différence et de distinction est palpable.

La politique canadienne envers Cuba souligne l'importance de l'engagement en contraste avec la politique américaine de l'isolement. Et les attaques prévisibles de Jesse Helms et ses conseillers plairont aux Canadiens qui aiment citer les commentaires excessifs du vieux dinosaure républicain.

Mais, inutile de se leurrer. Il y a un risque que le Canada — et les Canadiens en général — paie un prix considérable pour cette indépendance.

Selon les diplomates du Département d'État américain, le Canada fait ce geste important sans les améliorations souhaitées dans la politique cubaine. Il prétend qu'il recherche la démocratisation et qu'un engagement envers la société et le gouvernement cubain est la voie privilégiée pour l'atteindre. Mais les Américains, sceptiques quant au progrès cubain, se plaignent que le Canada approuve une dictature sans avoir obtenu les résultats promis.

De plus, ils s'inquiètent de l'impact possible des images d'accolades entre Chrétien et Castro, qui pourraient

coûter cher au Canada sur le plan des relations bilatérales.

Les Américains n'ont pas apprécié non plus qu'au début de mars, quatre jours avant la visite de Madeleine Albright à Ottawa, Lloyd Axworthy fasse un discours à l'Organisation des États américains dans lequel il souhaitait le retour de Cuba dans l'OEA, dont il est absent depuis 1960. Les diplomates canadiens ayant travaillé pendant des mois pour encourager Mme Albright à faire une déclaration forte sur l'importance de l'unité canadienne, le timing du discours de M. Axworthy a laissé les Américains particulièrement froids.

Ainsi, les gestionnaires des dossiers canado-américains attendent les images télévisuelles de la visite avec une certaine nervosité. La frontière américaine est déjà plus strictement contrôlée que dans le passé et l'automne prochain entre en vigueur le chapitre 110 de l'Acte sur l'immigration, qui exige de chaque visiteur arrivant à la frontière américaine en voiture qu'il remplisse un formulaire, comme le font les voyageurs par avion.

Même de rien, ce resserrement entraînera des délais imposants à chaque poste-frontière. On peut imaginer les files d'attente en voiture pour ceux qui se dirigent vers les plages du Maine, habitués à des passages faciles de la frontière américaine.

Il faut donc comprendre qu'il y aura des conséquences que l'on devra assumer, et gérer.

Pendant des décennies, le Canada a refusé de se joindre à l'OEA, refusant de se faire manipuler par les États-Unis dans ses dénonciations de Cuba. Comble d'ironie, il utilise son membership pour faire pression contre les États-Unis sur la question cubaine. Et c'est tant mieux.

Car le Canada pourra jouer un rôle important dans l'inévitable libéralisation de la société cubaine, à la condition qu'il aille au-delà des gestes symboliques anti-américains.

À P R O P O S

... du fonctionnement du système de santé français

Depuis 1984-1985, les hôpitaux publics et les établissements privés participant au service public hospitalier reçoivent de la Sécurité sociale un budget global annuel. Celui-ci est fixé localement à partir d'un taux d'évolution moyen national. La plupart des hôpitaux privés sont financés sur la base du nombre de journées réalisées, avec un paiement séparé pour les médecins qui sont payés à l'acte. Le principe général de rémunération des soins en cabinet privé est la rémunération à l'acte. Des nomenclatures déterminent des coûts relatifs par catégories d'actes et de professionnels de santé. Ces éléments sont négociés annuellement entre les caisses d'assurance-maladie et les représentants des professionnels de santé, ce qui conduit à

des conventions nationales par profession. La plupart des médecins adhèrent à la convention nationale. Ils peuvent être divisés en deux groupes: le secteur 1 qui regroupe les médecins pratiquant les tarifs déterminés dans la convention et servant de base au remboursement par la Sécurité sociale, et le secteur 2 qui regroupe les médecins autorisés à pratiquer des dépassements par rapport à ces tarifs. Dans les deux cas, le patient est remboursé d'un pourcentage du tarif déterminé dans la convention et reconnu par la Sécurité sociale, c'est-à-dire hors dépassement.

Indicateurs sociosanitaires, ouvrage édité sous l'égide de la Commission permanente franco-québécoise, 1998.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSSAËON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

P A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

La refonte des programmes de formation en soins infirmiers

Un faux débat aux petits soins

90 % des infirmières du collégial ou issues d'écoles d'infirmières soignent la population canadienne

FRANCE DESROSIERS

Présidente de l'Association des enseignants et enseignantes en soins infirmiers des collèges du Québec (AEE-SICQ)

L'

Association des enseignants et enseignantes en soins infirmiers des collèges du Québec (AEE-SICQ) se joint à la Fédération des collèges et aux principaux syndicats pour manifester son appui en faveur

des orientations prises par les ministres Pauline Marois et Jean Rochon sur la révision des programmes de formation en soins infirmiers.

L'AEE-SICQ déplore que l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et les universitaires relancent sur la place publique le débat sur la formation collégiale et universitaire alors que les clarifications apportées le 4 mars dernier, par les ministres, confirment la place de la formation initiale en soins infirmiers au collégial et la formation d'infirmières spécialisées à l'université. Devant les pressions exercées par Gyslain Desrosiers, présidente de l'OIIQ, et par les universités pour renverser ces décisions, l'AEE-SICQ croit important de rétablir certains faits parce qu'on a eu droit à toutes sortes de faux débats. Est-ce que l'OIIQ parle seulement pour 15 % de ses membres?

Cette lutte de pouvoir entre le ministère et l'OIIQ ne date pas d'hier et ne fait que perturber le climat de travail dans le secteur de la santé. Dans les propos de la semaine dernière de Gyslain Desrosiers, nous pouvons lire que les dirigeants de l'OIIQ ont « naïvement » concédé, à l'époque, leur droit à l'accréditation du programme de formation des infirmières et qu'elle doit se référer au ministère pour discuter de la formation, ce qui semble difficile à certains moments. Si nous ne respectons pas le système ou les lois, quel est notre point de référence? Qui aura le lobbying le mieux articulé et le plus puissant? Nous ne voulons pas participer à ces jeux de pouvoir, nous désirons seulement une instance pour nous faire entendre et travailler en collaboration, tout en gardant notre



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

La suggestion selon laquelle, il y a deux ans, nous formions trop d'infirmières et le contexte du virage ambulatoire ont fait diminuer la fréquentation des programmes de soins infirmiers. Résultat: il y a une telle pénurie d'infirmières que toutes les finissantes du collégial trouvent de l'emploi.

identité collégiale. Nous croyions avoir cette instance par l'entremise des consortiums, mais malheureusement, nous nous sentons maintenant moins respectés et peut-être même encore manipulés.

On nous ramène souvent cet argument selon lequel, dans les autres provinces ou pays, on demande le baccalauréat. Actuellement, il y a autant de conditions ou de structures différentes qu'il y a de programmes de formation, et ils ne sont pas tous financés par le gouvernement; il faut aussi savoir que ces provinces n'ont pas comme nous un ordre d'enseignement supérieur comme l'ordre collégial. Le système éducatif est différent ailleurs et ne reflète pas la réalité québécoise. En matière d'années de formation, nous en avons bien plus que les autres provinces. Arrêtons de dire: « Nous sommes rendues à 14 ou 15 ans de scolarité pour être infirmières et, avec le bac, on en a 17 et

même plus... mais n'oublions pas que les Canadiens sont soignés par 90 % d'infirmières issues du collégial ou des écoles d'infirmières et, ma foi, ils s'en portent très bien.

Depuis des années, l'AEE-SICQ dénonce certaines actions démagogiques entreprises par l'OIIQ pour arriver à récupérer la formation initiale. Rappelons-nous, il y a deux ans, lorsque Gyslain Desrosiers affirmait publiquement que nous devions cesser de former des infirmières au collégial. Elle suggérait par la suite un moratoire ou un contingentement sous prétexte que l'on formait trop d'infirmières. Toute cette mauvaise presse et le contexte du virage ambulatoire ont fait en sorte que l'attraction pour le programme des soins infirmiers a diminué (baisse d'inscriptions dans les collèges et les universités). Résultats: nous sommes tellement en pénurie d'infirmières que toutes nos finissantes trouvent de l'emploi.

Formation ou expérience?

Nous n'avons pas à passer des commandes à l'université comme nous n'avons pas à leur demander de fermer le bac de base, et nous n'avons d'ailleurs jamais voté en ce sens. Mais ce que souhaiteraient les enseignants du collégial, c'est que l'université puisse bâtir un programme (universitaire) adapté à nos infirmières diplômées du collégial qui veulent poursuivre leurs études universitaires tout en travaillant, faisant alterner pratique et perfectionnement. Constamment, au collégial, nous croyons que l'infirmière doit s'actualiser, s'engager dans un processus de formation continue. Il ne faut pas cacher les faits: la clientèle du bac de base dans le programme de sciences infirmières regroupe les deux tiers de la clientèle diplômée du collégial. Jamais on ne parle de cette clientèle d'infirmières qui a reçu la formation collégiale et qui

doit constamment bifurquer vers les certificats de spécialisation parce que, depuis 25 ans, le bac est trop général. N'y a-t-il pas lieu de croire qu'à l'université, on ne reconnaît pas qu'au collégial il existe un premier degré de formation d'études supérieures?

Les ministres ont pris la décision de conduire la formation de base au collégial pour pouvoir enfin clarifier les rôles et les responsabilités de chacun. Le communiqué ne dit jamais d'abolir la formation universitaire pour nos infirmières. Ce que disent les ministres, c'est de revoir nos programmes afin de répondre aux besoins de santé de la population, d'éviter les débordements qui coûtent cher, etc. A mon sens, il en existe.

Notre programme collégial s'est toujours adapté à la réalité du milieu et nous n'avons pas une vision réductrice du programme. Chapeauté par la formation fondamentale dont l'un des objectifs est de développer la pensée critique et, en concertation avec d'autres disciplines du programme comme la biologie, la psychologie, la sociologie, nous croyons que nous formons une infirmière polyvalente, autonome et capable de s'adapter au virage des années 2000.

Nous avons tous des devoirs à faire. L'éducation, l'employeur, la santé, la population, les politiciens, les syndicats ont à s'interroger sur les besoins de santé des Québécois. Cessons les faux débats au profit de certains groupes ou de certains ordres. Ne soyons pas dupes, enseignantes, étudiants et employeurs. Ce dont nous devons nous assurer, c'est que les finissantes au collégial ou les bacheliers puissent exercer pleinement leur rôle d'infirmière dans un contexte où elles peuvent démontrer leur savoir.

Malgré toute la controverse qui perdure depuis des années, être infirmière, c'est avant tout «prendre soin de...». Nous avons une mission sociale, mais nous n'en portons pas toute la responsabilité sur nos épaules. Nous sommes des membres de l'équipe de santé. Il y a d'autres professionnels. Ce n'est pas seulement une science que d'être infirmière, c'est aussi un art sans lequel notre science ne passerait pas. Sciences infirmières ou soins infirmiers? Soignons-nous donc au plus tôt!

Politique de la lecture

Parlons d'abord du livre!

Le prix unique n'est pas la bouée qu'on nous promet

JACQUES FORTIN

Président des Éditions Québec Amérique

Le bateau coule. Les Québécois lisent peu ou pas du tout, les auteurs végètent, les libraires crévent, les bibliothèques crient famine, les éditeurs survivent à peine et les médias s'en fichent... vite qu'arrive le prix unique qui nous sauvera du naufrage. Ah oui? Et si, avant de brandir la bouée, nous prenions le temps d'évaluer l'ampleur des dégâts? Et si avant de parler de son prix, nous parlions du livre? En déposant sa politique de la lecture et du livre, la ministre de la Culture nous offre une occasion unique, nous artisans du livre, de réfléchir sur les véritables enjeux de notre industrie. La solution à tous les maux réside-t-elle vraiment dans la seule question du prix du livre? Y répondre maintenant serait faire fi d'un ensemble de problèmes tout aussi préoccupants.

La vitalité du milieu tient d'abord à la demande. Comment peut-on donner le goût de la lecture et donc du livre à des gens qui ne lisent pas ou qui lisent rarement? C'est ici que l'État doit jouer pleinement son rôle. L'accès au livre et les habitudes de lecture sont d'abord des choix de société. Le goût de la lecture s'acquiert à l'école. La ministre de la Culture, en rendant public son projet de politique de la lecture et du livre, a fait un pas en avant. Nous serons au poste, extrêmement attentifs à toutes les étapes de la concrétisation de ce projet.

Mais de notre côté, libraires et éditeurs, quelle part sommes-nous prêts à faire pour accroître la demande? Certes, nos moyens sont restreints, mais nous sommes-nous renouvelés dans notre façon d'offrir les livres? Les livres sont des produits culturels, soit, mais est-ce un sacrilège que d'en raffiner la mise en marché? A quel moment avons-nous souligné l'importance de valoriser notre littérature québécoise, nos auteurs? Avons-nous réfléchi aux conséquences de l'arrivée des nouvelles technologies dans la diffusion et la vente?

Et vous, gens des médias? Où en êtes-vous? Vous détenez des outils extraordinaires de sensibilisation. Faites-vous assez de place aux livres? Quand parlez-vous du livre à la télévision, dans les médias écrits? A-t-on décrété que le livre était incompatible avec les cotes d'écoute, avec les tirages? N'y aurait-il pas place, là aussi, à renouveler le genre?

La vitalité du milieu tient à la force et à la pluralité de son réseau. Nous voudrions retrouver toutes sortes de livres, partout et à un prix accessible. Mais le prix unique sera-t-il la planche de salut? Inciterait-il les consommateurs à acheter des livres, à fréquenter les librairies? Quelle influence aura-t-il sur le prix des livres? N'y aurait-il pas lieu aussi de réévaluer la loi 51, déjà existante, et d'en renforcer l'application? D'autres moyens sont actuellement proposés pour appuyer les libraires. Prenons le temps de les considérer. Toute initiative visant à maintenir la pluralité du réseau est souhaitable, encore faut-il trouver celle qui sera la mieux adaptée à notre réalité québécoise et qui ne freinera pas le dynamisme commercial propre à la libre concurrence.

La vitalité du milieu tient à la bonne connaissance du marché. L'arrivée d'une nouvelle concurrence, l'évolution des habitudes d'achat, la constante croissance de l'offre ont modifié le paysage. Mais comment? Nous commençons à peine à voir poindre des statistiques. Un juste portrait économique du marché nous apparaît comme un véritable préalable à toutes mesures.

La vitalité du milieu tient avant tout à son dynamisme et à sa capacité d'adaptation. Prôner le prix plancher maintenant comme la solution aux problèmes de notre milieu serait manquer une occasion unique de poser les bonnes questions et de trouver les meilleures réponses. Nous sommes prêts à relever le défi. Nous sommes prêts à parler du livre.

Lettre à la ministre de l'Éducation, Pauline Marois

Un corridor universitaire à laisser ouvert

Cloisonner l'accès à la profession d'infirmière au collégial serait une grave erreur

ROCH DENIS

Président de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université

La Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) désire joindre sa voix aux organismes qui ont manifesté leur opposition au projet de réforme de la formation en sciences infirmières que la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, a annoncé le 4 mars dernier, conjointement avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon.

Lors d'une réunion de son Conseil fédéral, le 20 mars, la FQPPU a adopté dans ce dossier la résolution suivante à l'unanimité:

« Il est proposé par André Tremblay, président du Syndicat général des professeurs de l'Université de Montréal et appuyé par Simone Landry, présidente du Comité de la liberté académique et de l'autonomie universitaire,

« Que le Comité exécutif soit mandaté au nom du Conseil fédéral pour que la FQPPU joigne sa voix à celles de tous les organismes qui s'opposent à la révision de la formation en sciences infirmières annoncée par les ministres Marois et Rochon et réclament le maintien des conditions actuelles d'accès à une formation universitaire de qualité en sciences infirmières. »

Nous pensons, Mme Marois, qu'il serait très inopportun de fermer le corridor d'accès à la profession d'infirmière que représente l'obtention du diplôme d'études collégiales en sciences de la nature (profil sciences de la santé).

Si personne ne conteste en effet le maintien du diplôme d'études collégiales de trois années en techniques et soins infirmiers, le fait d'y cloisonner l'accès à la profession constituerait, à notre avis, un appauvrissement des voies de formation non seulement pour la profession, mais aussi pour l'ensemble des systèmes de santé et d'éducation du Québec. Il importe, selon nous, de préserver et d'encourager les conditions d'une formation diversifiée pour répondre aux exigences de plus en plus élevées de pratique et d'intervention dans le domaine de la santé. La formation technique a certes sa place, mais elle ne saurait être considérée comme un substitut à une formation scientifique universitaire de haut niveau. Que le système universitaire québécois continue d'offrir cette option aux étudiantes et

aux étudiants nous apparaît donc comme un atout décisif pour l'éclosion des talents et le développement des compétences.

Il nous semble par ailleurs que telle qu'elle est envisagée, la révision annoncée prépare les conditions d'une attrition progressive des facultés et écoles universitaires de formation en sciences infirmières, même si on prétend leur réserver les voies complémentaires du perfectionnement et de la spécialisation. Si on devait laisser libre cours à cette évolution, c'est l'expertise du professorat universitaire dans ce domaine et dans les domaines connexes des sciences biomédicales qui serait retirée à la profession infirmière. On aboutirait dès lors à coup sûr à une dégradation de la formation et de la profession.

Si, au Canada et en Amérique du Nord, la tendance actuelle semble encourager de façon positive un renforcement des exigences de la formation universitaire en sciences infirmières, la révision projetée par les deux ministères paraît s'inspirer d'une vision réductrice contraire. Elle semble plutôt se raccrocher à certains modèles de réformes académiques promus au niveau international par divers organismes comme l'OCDE ou la Banque mondiale. Ceux-ci favorisent en effet, au nom de la réduction des fonds publics alloués à la formation et d'une diversification des sources de financement, le transfert de certains programmes de formation universitaires vers des établissements non universitaires moins coûteux comme les collèges communautaires ou techniques. La formation envisagée dans cette optique est de plus courte durée, elle est considérée comme un ensemble de techniques d'apprentissage et elle est davantage axée sur l'acquisition d'habiletés professionnelles. Cette orientation pour une formation à rabais ne peut que conduire à une dégradation des professions et du service public de la santé et de l'éducation. Le ministère devrait clairement s'en démarquer. Une formation de qualité constitue le meilleur investissement collectif et les économies prétendument réalisées à court terme à ce chapitre représenteront des coûts bien plus énormes pour l'avenir de la société.

Enfin, nous estimons que les travaux de la sous-commission sectorielle de la CUP sur les sciences infirmières, le travail social et les disciplines apparentées devraient être pris en compte avant de procéder à toute révision des profils de formation dans ces secteurs.

Pour ces divers motifs, nous demandons à la ministre Marois de bien vouloir reconsidérer la réforme de la formation infirmière annoncée récemment afin que soient préservées les conditions d'accès collégiales à une formation universitaire complète et reconnue dans ce domaine.



ARCHIVES LE DEVOIR

La formation envisagée dans le cadre de la réforme est de plus courte durée, elle est considérée comme un ensemble de techniques d'apprentissage et elle est davantage axée sur l'acquisition d'habiletés professionnelles.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Fichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique : Gérard Berube (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique : Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive : Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Judith Lachapelle, Marie-Claude Petit (comités). La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (avis d'actions); Judith Lachapelle, Marie-Claude Petit (comités). Les appels d'offres, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlene Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyline Ouellet, Claire Paquet, Chantale Rainville, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bedard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Latleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

L'affaire de Beaumont

Les services sociaux sont sévèrement blâmés

PRESSE CANADIENNE

Québec — Les services sociaux ont «échoué lamentablement» pour assurer la protection d'enfants maltraités pendant 15 ans par leurs parents à Beaumont, sur la rive sud de Québec, estime la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec.

Dans un rapport détaillé rendu public hier, la Commission blâme en termes non équivoques le comportement de la plupart des intervenants sociaux dans ce dossier. Cette situation avait amené 16 signalements à l'attention des autorités, dont 10 concernaient des mauvais traitements subis par l'ainé né en 1981.

La famille comptait au total 10 membres, soit le père condamné en janvier 1977 à 22 ans d'emprisonnement, ses deux conjointes successives et sept enfants.

Ce n'est qu'en octobre 1994 que les enfants ont finalement été retirés de ce milieu et placés dans des familles d'accueil.

«Le droit de ces enfants à recevoir des services sociaux appropriés à leurs besoins a été lésé», a commenté le président de la Commission, M. Claude Filion. Plusieurs motifs font en sorte que les services rendus n'ont pas été adéquats: l'évaluation des enfants avant chaque intervention des professionnels a été insatisfaisante; il n'était pas opportun de convenir de mesures volontaires de réinsertion dans la famille à cause du père; faute d'un plan global d'intervention, les spécialistes des services sociaux sont intervenus à la pièce, «sans cohérence».

Mise au point

Dans un article paru dans *Le Devoir* du 17 mars 1998 (page A 6: «Un jeune institut cherche à réconcilier Hutus et Tutsis»), il est question de Léon Mugesera, citoyen rwandais qui «lutte toujours contre un ordre d'expulsion du Canada parce qu'il aurait incité au génocide» survenu en 1994.

Léon Mugesera a quitté le Rwanda en 1992; il conteste qu'il ait pu, comme peut le laisser entendre le compte rendu signé Clément Trudel, qui a interviewé le père Aloys Tegera, prononcer des discours dont le sens était de «jeter à la rivière tous ces Tutsis qu'une campagne de haine avait déjà désignés comme cibles [...] sur les ondes de Radio Mille Collines». Cette dernière phrase n'est pas précisée, ni suivie, de guillemets dans le texte de notre journaliste.

M. Mugesera nie tout lien avec une radio qui fut mise sur pied en août 1993, donc après son départ du pays, et incline à prêter au père Tegera un dessein d'amalgame, un procédé de raccourci qui écorche la vérité. Il se défend d'avoir utilisé les images et les discours odieux qu'on lui reproche.

Comme en fait foi l'enregistrement de l'entrevue qui a duré près d'une heure, le père Tegera, auquel *Le Devoir* a demandé son opinion sur le cas de Léon Mugesera, a répondu que, «s'il y a des concepteurs» du génocide rwandais de 1994, les propos tenus par Mugesera, notamment dans la localité de Kabaya en 1992, contenaient des «images très claires» pouvant inciter au génocide: «il ne peut pas nier que lui-même, déjà à ce moment-là, il proposait la voie pour les futures milices génocidaires». Aloys Tegera a aussi précisé: «pour ce qui me concerne, il [Mugesera] a participé dans ce que nous appelons la propagande génocidaire; ses discours n'ont rien à envier à ce que nous entendions à la radio» des Mille Collines, qui fut connue par la suite comme la radio de la haine.

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) a terminé en décembre dernier l'audition, en appel, de la cause de M. Mugesera et, après avoir reçu toutes les plaidoiries, les commissaires sont en train de rédiger leur décision, laquelle devrait être bientôt rendue publique.

NICOLET «Pas une commission d'enquête»

SUITE DE LA PAGE 1

vétusté de certains équipements et la faiblesse de l'inspection.

En réponse à une question du *Devoir*, M. Nicolet a dit qu'il avait demandé à Hydro-Québec de «dresser le procès-verbal» de l'ensemble des bris ainsi que les conclusions des spécialistes d'Hydro-Québec sur les mécanismes de rupture.

Mais, a ajouté le président de la commission, «nous ne vérifierons pas l'intégrité des professionnels d'Hydro-Québec», qui vont produire ces rapports. Et le président Nicolet n'a pas dit qu'il exigerait la mise de côté ou la protection d'équipements stratégiques en vue de contre-expertiser les analyses de rupture. Invité à dire alors quelle importance il accordait aux problèmes d'entretien et de détérioration du réseau de transport hydro-québécois, M. Nicolet a précisé: «Nous ne croyons pas que c'est un élément majeur» de la catastrophe.

Invité à préciser s'il prenait pour parole d'Évangile les analyses d'Hydro-Québec sur la fiabilité de ses équipements, M. Nicolet a commencé par dire: «Absolument pas.» La commission, a-t-il ajouté, accueillera avec intérêt les points de vue de tout le monde, y compris du syndicat des ingénieurs.

Mais, affirma-t-il aussitôt: «À première vue, nous ne croyons pas que les structures des pylônes aient été affectées d'un affaiblissement dû à une détérioration causée par les matériaux.»

M. Nicolet devait préciser à plusieurs reprises, comme il l'avait fait dans le dossier du déluge du Saguenay, que sa commission «n'est pas une commission d'enquête» et qu'à ce titre elle n'a pas de pouvoir de contrainte et n'entend pas davantage porter jugement sur l'attitude des individus et des institutions en cause.

La commission, a-t-il précisé, veut comprendre les faits, les exposer clairement et complètement afin de permettre au gouvernement, aux élus et à la population de porter un jugement sur ce qui s'est passé.

Il n'entend pas juger non plus les décisions gouvernementales dont les séquelles sociales actuellement les situent dans le prolongement des impacts sociaux du grand verglas, des impacts qu'il entend pourtant analyser de près. C'est ainsi qu'il ne propose pas de discuter ou d'analyser la pertinence des décrets gouvernementaux relatifs aux travaux de court et de moyen terme (deux ou trois) qui visent à améliorer la fiabilité du réseau de transport. Québec a soustrait des travaux au processus d'audiences publiques sous prétexte d'urgence.

Depuis quelque temps, des citoyens et des institutions de l'Estrie et de la métropole pestent contre l'arrivée des lignes à haute tension hydro-québécoises dans leur milieu de vie sans la moindre consultation publique. Dans ces dossiers, la société d'État se contente de les informer en raison de l'imminence des travaux.

Mais Roger Nicolet précise que son rapport fera à tout le moins état des doléances et des préoccupations des citoyens des régions touchées, que sa commission visitera en juin après avoir examiné à Montréal, à compter du 5 mai, plusieurs des principaux volets techniques du dossier.

La commission, qui aura recours à une quarantaine d'experts, examinera six aspects principaux du grand verglas, soit l'approvisionnement hydroélectrique, la gestion du sinistre par les corps publics, les impacts sociaux et environnementaux, les «communications avec l'information» (sic) ainsi que les «infrastructures des entreprises de télécommunications en période de sinistre». La commission entend aussi se pencher sur les aspects économiques de cet événement sans précédent par sa gravité, qui a littéralement terrassé les services de base d'une métropole censément équipée pour résister comme nul le autre à l'hiver, ainsi que sur différents aspects juridiques.

Les commissaires tiendront une quarantaine de séances dans plus de 20 municipalités de la Montérégie, de l'Outaouais, de l'Estrie, des Bois-Francs et de l'île de Montréal.

Outre M. Nicolet, ancien président de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec et candidat péquiste défait dans Shefford aux dernières élections, la commission est composée d'Hélène Denis, de l'École Polytechnique de l'Université de Montréal; de Nicole Trudeau, avocate et membre de la Commission de la sécurité publique de la CUM; de Claude Bernier, enseignant et maire de Saint-Hyacinthe; de Louis Cloutier, ingénieur et professeur de génie mécanique à l'Université Laval, dont il a dirigé la faculté des sciences et de génie; André Dicaire, qui dirigeait jusqu'à tout récemment la Régie de l'assurance-maladie du Québec; et de Armand Roy, militaire de carrière qui a commandé le «Secteur du Québec» des forces armées terrestres de 1992 à 1995.

D'autre part, *Le Devoir*, dans un article publié hier, indiquait erronément que Louise Roy faisait partie de la commission Nicolet sur le verglas. Mme Roy, qui préside le Comité consultatif de l'environnement et des collectivités d'Hydro-Québec, a siégé seulement à la commission Nicolet qui s'est penchée sur le déluge du Saguenay.

ALLÉGORIE

Malgré tout, Mohamed Chouikh refuse d'aller tourner en France, comme le font tant de ses compatriotes

SUITE DE LA PAGE 1

L'horreur quotidienne génère, paraît-il, sa propre anesthésie. Mohamed Chouikh affirme vivre à peu près normalement dans un quartier populaire de la capitale; il se doute bien qu'il est dans la ligne de mire des islamistes, mais n'a pas de boule de cristal pour lire l'avenir.

Aller tourner en France, comme tant de ses compatriotes? Chouikh estime que la démarche de ces cinéastes est brisée, qu'ils font des films français avec un sceau d'origine algérienne, mais sans les racines. Lui a choisi de rester. Venu au cinéma après escale au théâtre et au jeu à l'écran, cet ex-assistant de Mohamed Lakhdar Hamina a vu ses films *Rupture*, *La Citadelle*, *Youcef* voyager dans force festivals, être reconnu à l'étranger, mal diffusés sur leur sol. Mais ça...

Un conte intemporel

L'Arche du désert, son dernier film, sorte de conte intemporel à la frontière de la tradition orale et du théâtre, montre dans une oasis perdue comment un baiser entre un adolescent pauvre et une jeune fille riche dégénérera en guerre de clans, en luttes intolérantes, en massacres. Entre *Roméo et Juliette*, la tragédie grecque, les concerts de pleureuses et la mythification, dans le bruit et la fureur, le sang et le délire collectif, le film montrera l'escalade de la violence chez un peuple pauvre vivant sur le sable, s'entretuant pour des raisons futiles. Mohamed Chouikh refuse pour son film le statut de métaphore, en parle tantôt comme d'un documentaire, tantôt comme d'une sorte de fable, précise qu'il s'agit d'une transposition directe de la situation algérienne.



L'Arche du désert a été tourné à Timimoun, oasis rouge dans le sud du pays où tant d'ethnies cohabitent, avec des acteurs souvent choisis sur place, non professionnels, donc porteurs d'une certaine vérité à ses yeux. «Le lieu du film est un microcosme, une oasis, une arche de Noé, une enclave où les gens doivent se tolérer ou s'entretuer. La violence, ce brasier qui naît à partir de rien, je l'ai présentée à travers le regard d'un enfant qui perd ses illusions, rejette tous les camps et choisit l'éloignement.»

Chouikh croyait avoir fait un film clôturant sur une note d'espoir, avant de s'apercevoir qu'au cœur de la situation algérienne l'optimisme serait une pathologie et que le *happy end* n'était pas au rendez-vous. Ses œuvres précédentes, comme *La Citadelle* et *Youcef*, traitaient aussi d'enfermement ou du cauchemar algérien, avec un dénouement très sombre. Comment y échapper?

Trouver l'argent

Mais encore faut-il parvenir à les tourner, ces films-là. Tout scénario doit être approuvé par un comité de lecture, en principe indépendant. Celui de *L'Arche* fut accepté «avec des réserves» en recommandant de ne pas ancrer le sujet dans la réalité algérienne. Mais le film s'y ancrerait tout seul.

Trouver l'argent du financement est en soi une autre aventure. Jusqu'à l'an dernier, l'État algérien finançait le cinéma. Depuis, il a fermé tous les organismes publics de soutien au cinéma sans intention de les rétablir. Ne subsiste que l'avance du ministère de la Culture (le dixième du budget). Un cinéaste algérien doit se tourner du côté des coproductions, courtiser la France, la Suisse, les fonds de l'UNESCO. Longue quête qui prend des années à porter fruits.

Pas de chance: la télévision algérienne refusa le scénario de *L'Arche du désert*. Quant au ministère de la Culture, il ne versa pas les tranches de sa subvention durant le tournage, comme prévu, ne s'exécuta qu'après avoir failli paralyser le plateau. Autre accueil: la distribution. Si *La Citadelle* et *Youcef* furent diffusés sur les écrans algériens, c'est parce que la Cinémaèque d'Alger s'en est chargée. Dans les salles commerciales, les films demeurent une semaine, ou deux, sont retirés de l'affiche sous toutes sortes de prétextes.

Inconscient ou fou, Mohamed Chouikh pense déjà à son prochain film, une comédie, croyez-le ou non, œuvre d'humour qui mettra en scène des jeunes Algériens croyant s'être évadés du pays, qui font la brigue. Et Mohamed Chouikh pense déjà au moment où il viendra au Québec avec son film sous le bras, comme si l'avenir n'avait rien de bouché, comme si l'Algérie n'était pas un baril de poudre, une mine à ciel ouvert, mais un pays comme les autres, le sien en tout cas.

SOMMET DU LIVRE

SUITE DE LA PAGE 1

lui-même, ajoutant que ce sommet — le premier sur un thème culturel dans l'histoire du Québec —, «abonde tous les sommets qu'il a présidés, est «celui [qu'il] entre avec le plus d'émotion». Fouillant dans ses souvenirs, il a expliqué le contexte qui l'a amené à la découverte de la lecture, mentionnant au passage ses rencontres avec l'univers des librairies, des éditeurs et sa propre expérience d'écriture.

«Enfant, à Jonquières, mes parents me croyaient dans ma chambre ou au parc, a affirmé le premier ministre, qu'on dit fin spécialiste de Proust, mais qui a avoué hier ses penchants de jeunesse pour la bande dessinée et «*Évanescence Jane*» (compagne de Tarzan). «En fait, j'étais «20 000 lieues sous les mers», j'accompagnais Jean Val Jean dans Paris ou Sherlock Holmes dans les ruelles de Londres. Parfois, avec Menaud, j'étais maître-draveur. Parfois, j'étais «au pied de la pente douce». Tous les jours, je quittais le Saguenay pour voyager tantôt en Chine, tantôt en Afrique, pour visiter le passé, parfois même l'avenir.»

Devant les 300 personnes qui participent au Sommet — 39 participants prendront la parole aujourd'hui —, le premier ministre a lié la volonté du gouvernement de réfléchir sur les habitudes de lecture des citoyens à l'identité des Québécois. «Alors même que nous ouvrons toutes les portes et toutes les fenêtres du Québec sur le reste du monde, il nous incombe de nourrir notre identité propre et d'investir dans notre culture, dans nos créateurs, dans notre imaginaire collectif.»

Pour l'auteur de cette politique, la ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, le moment est idéal de saisir le «bouillon de culture» actuel pour s'arrêter à la place du livre. Elle a expliqué que l'un des objectifs de cette politique était de travailler à la fois sur l'offre et la demande de livres et de documents. «A quoi bon assurer l'accès aux livres si les quelque 43 % de Québécois qui ne lisent pas ou lisent peu ne sont pas incités à lire davantage? De même, sensibiliser les gens à lire alors que l'accès aux livres n'est pas amélioré ne servit-il pas prendre un grand risque?»

Prix unique: pour ou contre?

Alors que les débats d'aujourd'hui devraient permettre au premier ministre Bouchard et à la ministre Louise Beaudoin d'entendre une quarantaine de participants sur l'ensemble des mesures proposées par la politique de la lecture et du livre, tous les yeux sont inévitablement tournés vers la dernière portion des débats, qui concernera la réglementation autour du prix du livre.

À ce sujet, Mme Beaudoin a nettement exprimé sa préférence pour un accord interprofessionnel menant à un meilleur équilibre des remises consenties par les distributeurs aux différents détaillants, le pourcentage de remise variant en fonction du type de commerce (grandes surfaces

et librairies). Dans le milieu, il semble qu'un mouvement se dessine en faveur du prix unique même si, du côté des éditeurs, quelques voix discordantes se font entendre, notamment des Éditions Québec Amérique et de Guérin éditeur.

Dans une lettre assez cinglante, Marc-Aimé Guérin, à la tête d'un des groupes d'édition les plus importants au Québec, affirme sans ambages que le prix unique n'est pas la solution à tous les maux, attaquant au passage la politique de la ministre Beaudoin et les positions défendues par l'éditeur de Boréal, Pascal Assathiany, aussi président de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) et à la tête de Dimédia. «Ce n'est pas en multipliant les bibliothèques qui ne servent à rien et en obligeant les Québécois à lire malgré eux que le gouvernement gagnera ses prochaines élections», affirme l'éditeur. C'est en luttant contre le photocollage et en subventionnant les librairies qui perdurent.»

Il ajoute: «Que vient faire une politique du livre dans une société aux prises avec les salles d'urgence, le chômage, la drogue et le pillage des livres toléré par l'État. L'art de la politique, c'est de détourner l'attention du peuple rivée aux problèmes sociaux essentiels.»

Chez Québec Amérique, le président Jacques Fortin a lui aussi livré sa position sur le prix unique, affirmant d'abord que ce débat autour de la lecture et du livre devrait permettre une véritable réflexion autour des enjeux de l'industrie. «La solution à tous les maux réside-t-elle vraiment dans la seule question du prix du livre? [...] Incitera-t-il les consommateurs à acheter des livres, à fréquenter les librairies? Quelle influence aura-t-il sur le prix des livres?»

Il faut considérer toutes les avenues possibles et ne pas tout miser sur cette seule possibilité, affirme M. Fortin. «La vitalité du milieu tient avant tout à son dynamisme et à sa capacité d'adaptation. Prôner le prix plancher maintenant comme la solution aux problèmes serait manquer une occasion unique de poser les bonnes questions et de trouver les meilleures réponses.»

Prix des librairies

L'inauguration du Sommet était l'occasion également de dévoiler les noms des lauréats des prix des librairies cuvée 1998, dont les livres ont été les coups de cœur des librairies. C'est le premier roman de Bruno Hébert, *C'est pas moi, je le jure!* (Boréal), qui a remporté les faveurs dans la catégorie roman québécois et, du côté étranger, l'honneur est revenu à l'Italien Alessandro Baricco pour un petit bijou, *Soie* (Albin Michel).

On a remis à Bruno Hébert, présent pour l'occasion, une œuvre d'art de même qu'une bourse de 2000 \$, attribuée par la Corporation du Salon du livre de Québec (qui, soit dit en passant, a interrompu ses activités à la suite d'une querelle avec certains éditeurs concernant la case horaire idéale pour la tenue de l'événement).

GÉNOCIDE

La conclusion de l'historien Jacques Castonguay contredit les thèses de plusieurs auteurs

SUITE DE LA PAGE 1

Jacques Castonguay en arrive à cette conclusion après un vaste travail d'enquête qui l'a mené dans plusieurs pays, dont le Rwanda, à Ottawa et au siège des Nations unies où il a mené des dizaines d'entrevues et déposé des milliers de pages d'archives et de publications. L'auteur a consulté les journaux personnels du général Roméo Dallaire, qui commandait la Mission des Nations unies au Rwanda (MINUAR) entre septembre 1993 et août 1994.

La conclusion de Jacques Castonguay contredit les thèses de plusieurs auteurs qui affirment que les massacres qui se sont déroulés quelques mois avant le déclenchement du génocide, le 6 avril 1994, étaient les signaux annonciateurs de cette catastrophe. Encore tout récemment, dans une livre ouverte publiée par le quotidien français *Libération*, Alain Destexhe, sénateur belge et président de l'International Crisis Group, se demandait «pourquoi, alors que l'on savait plusieurs mois à l'avance qu'un génocide se préparait, n'a-t-on rien fait pour stopper les instigateurs qui étaient connus?»

Le sénateur Destexhe et plusieurs auteurs français font ainsi valoir que les représentants de la MINUAR transmettaient régulièrement à leurs supérieurs aux Nations unies et à certains ambassadeurs à Kigali des messages alarmants sur la situation dans le pays. Le plus fameux d'entre eux est celui qui fit parvenir le général Dallaire à son col-

lège Maurice Baril, qui occupait à l'époque les fonctions de conseiller militaire du secrétaire général de l'ONU à New York. Dans ce télégramme daté du 11 janvier 1994, le chef de la MINUAR indiquait qu'un informateur chargé d'entraîner les Interharmes lui avait fourni des renseignements sur ces miliciens et était disposé à en fournir davantage en retour de la protection de la mission. Dans sa missive, Dallaire soulignait que, d'après son interlocuteur, la milice Interharmes avait reçu comme mission «d'enregistrer tous les Tutsis de Kigali.»

«L'informateur soupçonne que cette mesure ait été prise pour les exterminer. Il a donné pour exemple le fait que son personnel peut tuer en 20 minutes jusqu'à 1000 Tutsis. [...]», lit-on dans le message du général canadien.

À l'époque, le sous-secrétaire général des Nations unies chargé des opérations de maintien de la paix, Kofi Annan, avait répondu que l'ONU devait «traiter cette information prudemment» et que la MINUAR ne devait répondre à la demande de protection de l'informateur qu'après réception d'une directive spécifique.

Jacques Castonguay ne conteste pas la gravité des événements précédant le déclenchement du génocide et ne sous-estime pas l'importance des informations reçues. Il tient cependant à souligner que les gens sur le terrain et ceux qui géraient la mission à New York devaient les analyser au jour le jour et prendre des décisions en conséquence.

Après une consultation minutieuse des messages et rapports échangés entre la MINUAR et l'ONU, l'historien écrit que «la lecture de ces rapports et ceux où il est question de renseignements obtenus au cours des mois de janvier et février 1994 nous autorise à penser qu'aussi bien au quartier général de la MINUAR, à Kigali, qu'au secrétariat de l'ONU, à New York, on pouvait croire qu'une crise importante menaçait le Rwanda». Cependant, écrit-il, «pouvait-on conclure pour autant à l'imminence de massacres au cours desquels quelque 800 000 personnes allaient perdre la vie? Il ne le semble pas.»

Un appel à la prudence

L'historien ajoute qu'il faut traiter avec prudence les affirmations de certains observateurs qui soulignent que «les incidents et massacres limités qui ont eu lieu au cours des mois qui précèdent le 6 avril [...] étaient des massacres préparatoires à ceux qui seront exécutés après le 6 avril.»

Selon Jacques Castonguay, ceux qui affirment cela «le font, il va sans dire, avec la perception qu'ils en ont aujourd'hui et certainement pas seulement avec la perception qu'ils ont eue ou auraient pu avoir des signes avant-coureurs à la fin de l'année 1993 et au début de l'année suivante». Il conclut qu'«à l'époque, décoder les signes ne pouvait être une affaire aussi simple que certains l'affirment de nos jours.»

Demain: le jeu de la France



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.